



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SEANCE DU 13 NOVEMBRE - N° 303 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 15 février 2020

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS des Universités

Rachel **CERDAN**
Benoîte **DE SAPORTA**
Gilles **DESPAUX**
Agnès **FICHARD-CARROLL**
Jean-Sébastien **FILHOL**
Marie **FORET**
Sylvie **HURTREZ**
Philippe **MÜNCH**
Bertrand **PLEZ**
Michael **SMIETANA**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Bertrand PLEZ
X	
X	
X	
X	
X	
X	

Collège B : Autres ENSEIGNANTS CHERCHEURS et enseignants

Richard **ARINERO**
Emilien **AZEMA**
Sèverine **BERARD**
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**
Christine **LEREDDE**
Vanessa **LLERAS**
Alban **MANCHERON**
Fleurice **PARAT**
Marc **ROLLAND**
Béatrice **ROY**

X	
X	
	Christine LEREDDE
	Alban MANCHERON
X	
X	
X	
X	
X	

Collège C : Usagers

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane BASSO		
Nolwenn BAUTIER (suppléant)		
Maxime BOUDET		
Teddy BAYLET (suppléant)	X	
Alban DURAND		
David ABEZA (suppléant)		
Noémie FRERE		
Aude BRETAGNOLLE (suppléant)		
Coraline MONTARIOL		
Adèle BARROIL (suppléant)		
Axelle SCHMITT		
Déborah GARCIA (suppléant)		
Alexandre SERP		
Thomas BESSEDE (suppléant)		
Renaud SOROT	X	
Guilhem FOUILHE (suppléant)	X	

Collège D : Personnels IATSS

Georges BOUBY	X	
Dalila HAMMAR		Nabil KOUADRI
Nabil KOUADRI	X	
Nicolas MOUREAU		

Personnalités extérieures

Christian **ASSAF**
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Michaël **DELAFOSSÉ**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH**
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)

Éric **JALLAS**
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Michaël DELAFOSSÉ
X	

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Jean-Pierre **PECOUL**

X	
	Jacques DIETRICH

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 29 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée)

Invités permanents présents :

- Directeur (trice)s adjoint(e)s

Adam A. **ALI**
Marc **HERZLICH**
Frédéric **LEMOIGNO** (LMD5)
Jean-Michel **MARIN**
Isabelle **TOURNIER**

- Directeurs Département d'enseignement

Pascale **GALL-BORRUT** (EEA)
Jean-Sébastien **FILHOL** (Chimie)
Stephan **GASCA** (DDL)
Yann **LEREDDE** (TEE)
Ian **ROBBINS** (Bio-MV)

- Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie

Thierry **BRETAGNON** (CMI-Figure UM)

- Chefs de service/Pôle

Gilles **GUEVELLOU** (Directeur administratif)
Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe)
Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Directrice administrative adjointe)
Béatrice **BOYER** (Communication)
Corinne **FERNANDEZ** (Affaires Générales, Juridiques, Partenariales)
Dalila **HAMMAR** (Relations Internationales)
Michèle **LEVEQUE** (OFSI)

- Responsables pédagogiques

Richard **ARINERO** (Licences)
Bernard **GODELLE** (Masters)
Bertrand **PLEZ** (Masters)

- Chargés de mission

Emilien **AZEMA** (Relations Internationales)
Teddy **BAYLET** (Étudiant)

- Invités exceptionnels

Kalvin **ANDIEUX** (Association Env'Agrotech)
Ada **GENICOT** (Association ACES)
Mahira **KAABECHE** (Association Ho'mer)
Chloé **LAMPE** (Association ACES)
Ishak **MAHIOUS** (Association Ho'mer)
Julien **MARGAILLAN** (Association Env'Agrotech)
Naur **ZAIMIA** (Association Ho'mer)

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

Le **mercredi 13 novembre 2019**, à 9 heures 05, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 7 novembre 2019, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, Salle des Actes, bâtiment 7 du campus Triolet.

Avant d'ouvrir cette séance, **M. HOFFMANN** interroge **M. GUEVELLOU** sur le quorum.

M. GUEVELLOU précise que celui-ci est, en ce début de séance, atteint.

1. Introduction

a. Ordre du jour

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :

1. Introduction du Directeur,
2. Approbation du PV,
3. Vie de la composante :
 - a. Festisciences : Présentation et vote de subventions,
 - b. Projets associations - Vote de subventions,
 - c. domiciliation de l'association Ho'Mer,
4. Vote de conventions,
5. Offre de formation,
6. Présentation et vote du REH,
7. Groupes de travail,
 - a. Présentation et vote - propositions du groupe de travail « Durée des créneaux et des semestres »,
 - b. Présentation et vote - propositions des groupes de travail "Anglais", "PPE et Culture Générale",
8. BPI 2020,
9. Questions diverses.

M. HOFFMANN indique que lors de la précédente séance, il avait été demandé qu'un point soit effectué sur la durée des créneaux. Il propose de repousser ce point à la prochaine séance - celle du 11 décembre 2019 -, le groupe de travail récoltant encore les retours des Départements d'Enseignement, et devant également contacter les Directions des autres composantes concernées par des enseignements mutualisés.

M. BOUBY note qu'un mail a été transmis aux Départements. Il s'étonne que la durée des créneaux proposée soit de 50 minutes plus 10 minutes de pause. Il est pour le passage à 1 heure. Il fait remarquer que 50 minutes est une durée trop courte : le temps que les étudiants s'installent, etc... Cette proposition n'est pas cohérente et il se demande si elle n'est pas présentée pour rester sur 1 heure 30.

Mme ROY informe que des Départements ont fait une autre proposition : une durée de 1h15 avec 15 minutes de pause.

M. HOFFMANN pense que cette proposition devra être intégrée dans les propositions du groupe de travail.

M. BOUBY ajoute qu'il est nécessaire d'avoir plusieurs propositions. Le choix doit être large, sinon il est évident que les créneaux resteront sur 1 h 30.

M. ARINERO rappelle que la proposition de 50 minutes émane du groupe de travail « Durée des créneaux et des semestres ».

M. HOFFMANN indique que le groupe de travail fera un bilan de sa réflexion au Conseil du mois de décembre. Il est donc intéressant de lui transmettre les propositions et propose de contacter les personnels qui travaillent dans les salles de TP par exemple, afin que la réflexion soit élargie.

M. ROLLAND rappelle qu'une durée d'1h15 avec 15 minutes de battement avait été proposée il y a 2 ans, au moment où il existait des problèmes avec les emplois du temps. Cela permettait d'ajouter un créneau et de donner plus de flexibilité. Il ne comprend pas pourquoi cette proposition n'a pas été évoquée par le groupe de travail.

M. HOFFMANN répond que **Mme ROY** vient d'évoquer cette proposition.

M. ARINERO ajoute qu'il y a des raisons pédagogiques et 2 écoles : ceux qui veulent des créneaux courts et ceux qui préfèrent des créneaux longs. Il précise qu'il est possible d'assembler 2 créneaux courts pour faire un créneau long.

M. ROLLAND rappelle « nous sommes à l'université pas au lycée ».

M. ARINERO demande à **M. ROLLAND** quel est le rapport avec la durée des créneaux.

M. HOFFMANN ne souhaite pas rentrer dans ce débat ce jour, puisqu'il sera à l'ordre du jour du prochain Conseil. Il invite le groupe de travail à donner un ensemble de propositions afin que le Conseil puisse réfléchir et se prononcer.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des questions diverses.

M. BOUBY informe avoir reçu deux mails de la part de la Direction de la Faculté des Sciences de Montpellier précisant les différentes décisions prises par le Comité de Direction. Ce message a été transmis à tous les personnels de la FDS.

M. HOFFMANN précise qu'il s'agit d'un positionnement du Codir qui doit être voté par le Conseil d'UFR. **M. BOUBY** a mal lu le message.

M. BOUBY répond que ce n'est pas ça.

M. HOFFMANN signale à **M. BOUBY** qu'il est au courant de ce qui été écrit, car c'est lui-même qui a rédigé les 2 mails.

M. BOUBY n'est pas intéressé par ces mails car le Codir doit revenir vers le Conseil de la Faculté des Sciences pour présenter ses propositions. Il insiste en précisant que c'est au Conseil de voter ces propositions. Il considère qu'avant d'informer les personnels de la FdS d'un changement sur les prochaines accréditations, ou autres sujets, cela doit être discuté en Conseil. Il explique que la plupart des personnels qui ne sont pas conseillers prennent ce mail comme une décision déjà cadrée. Il ne veut pas de mails de ce genre. Il est Conseiller de la Faculté des Sciences, c'est le Conseil qui décide et pas la Direction ni le Codir.

M. HOFFMANN pense que **M. BOUBY** a mal interprété les choses.

M. BOUBY explique s'être rapproché des destinataires de ces mails ; ils les ont perçus comme il vient de l'expliquer. Il s'agit d'une mauvaise façon de fonctionner. Il faut d'abord informer/soumettre au Conseil de la Faculté des Sciences, puis ensuite la Direction peut informer les personnels.

M. HOFFMANN pense que dans la forme, certaines personnes n'ont pas compris mais que sur le fond, l'objectif est de rappeler que le Conseil est composé de représentants du personnel, élus d'une liste. Il est important que les gens aient connaissance de ce qui se dit dans un Codir pour qu'ensuite les élus puissent discuter de ces propositions avec leur liste.

M. BOUBY informe que Sud Education va vers les personnes qui ont voté pour cette organisation syndicale. Avec ces 2 mails, il leur est demandé de faire des choix avec ce que leur dit Sud. Ce n'est pas à la Direction de communiquer avec les personnels qui ont élu les représentants au Conseil. Il rappelle que les représentants syndicaux sont là pour les représenter en Conseil.

M. BOUBY constate que la Direction agit comme le gouvernement français : elle commence par communiquer en disant certaines choses puis elle demande des avis ensuite. Il indique que c'est la 1^{ère} fois qu'il voit ça depuis qu'il est à la Faculté des Sciences. Il prend ces 2 mails comme une maladresse mais il ne trouve pas cela normal.

M. BOUBY souhaite signaler une 2^{ème} chose en indiquant qu'il y a un problème avec Prose.

M. HOFFMANN prend note et rappelle que le Conseil abordera les questions diverses en fin de séance.

M. BOUBY explique que les enseignants « galèrent » sur Prose et la réservation des salles.

M. GODELLE demande à quel point de l'ordre du jour en est le Conseil. Il ne lui semble pas que cela soit inscrit.

M. HOFFMANN répond et répète qu'il prend note des questions. Il y répondra en fin de séance.

M. BOUBY poursuit sa question. Il prend en exemple la gestion de sa salle. Cette année, pour la 1^{ère} fois des TP ont été annulés pour plusieurs raisons (fuites d'eau, etc.). Les responsables d'UE rencontrent de grandes difficultés pour modifier les créneaux à cause de Prose.

M. HOFFMANN note la remarque de **M. BOUBY**.

M. ROBBINS souhaite signaler un problème. Il ne s'agit pas d'une question diverse.

M. HOFFMANN lui donne la parole.

M. ROBBINS informe qu'un de ses responsables Relations Internationales risque de quitter ses fonctions car il pense que 5 heures de REH ne sont pas suffisantes.

M. HOFFMANN prend note de l'information donnée par **M. ROBBINS** et il y répondra en fin de séance.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. ROLLAND**.

M. ROLLAND annonce avoir déjà stipulé la remarque à venir en Bureau du Conseil. Il indique avoir un problème avec la gestion du prévisionnel sur Sensei, et en particulier avec les UE de SPS du CMI qui n'ont pas été ouvertes en Chimie.

M. HOFFMANN prend note de cette question diverse. Il a pris contact avec le Directeur du Département Chimie. Il apportera une réponse à **M. ROLLAND** en fin de séance.

Mme LEREDDE demande la parole et **M. HOFFMANN** la lui cède en précisant qu'il tient au point qu'elle va évoquer.

Mme LEREDDE confirme que **M. HOFFMANN** lui a demandé d'intervenir sur ce sujet.

Mme LEREDDE explique qu'elle va lire au Conseil un communiqué Solidaire concernant la tentative de suicide d'un militant étudiant à Solidaire, à Lyon :

« Les organisations syndicales des universités de Montpellier tiennent à exprimer leur profonde tristesse et leur sidération suite à la tentative de suicide d'un étudiant de Lyon, ce vendredi 8 novembre.

Celui-ci s'est immolé devant le CROUS. Il est maintenant entre la vie et la mort, brulé à 90%. Cet étudiant était membre de Solidaires Étudiants, et nous apportons tout notre soutien à sa famille, ses ami-e-s et ses camarades.

Nous ne pouvons pas ignorer le fait que le désespoir de sa situation, comme celui de l'avenir de la jeunesse dans ce pays, largement plongée depuis des années dans la précarité, le chômage et l'abandon, soit la motivation première de son geste. Ainsi, l'appel lancé par ce jeune syndicaliste ne restera pas sans réponse.

Plus que jamais, nos organisations seront là pour que ce que nous demandons depuis des années soit obtenu. Nous pensons, en particulier, à l'augmentation des bourses, au refus de la hausse des frais d'inscription pour tous les étudiants (étrangers comme français) à la suppression des masters payants, à l'abrogation de Parcoursup et de la sélection en Master.

A quelques semaines du 5 décembre, date que toutes nos organisations ont inscrite dans leur agenda pour bloquer le pays une bonne fois pour toutes et nous faire enfin entendre, nous placerons notre rassemblement sous le signe du recueillement mais également de la colère et du combat.

Notre jeunesse doit avoir un avenir. Le geste du jeune syndicaliste appelle de notre part la solidarité et la préparation de la grève reconductible à partir du 5 décembre pour le retrait de la contre-réforme des retraites. ».

Mme LEREDDE précise que le mardi 12 novembre a eu lieu un rassemblement à 14h00 devant le bâtiment administratif du CROUS de Montpellier en présence d'environ 150 étudiants et bien sûr de collègues de l'Université de Montpellier. Elle ajoute, de manière personnelle, que la plupart ont été ces étudiants qui sont dans des situations précaires et très dures. Tous sont démunis face à cela.

M. HOFFMANN tenait à ce que ce communiqué soit lu. Il ajoutera des éléments complémentaires en questions diverses.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

b. Prochain Conseil - Mercredi 11 décembre 2019 - Ordre du jour prévisionnel

M. HOFFMANN informe l'assemblée que le prochain Conseil se tiendra le mercredi 11 décembre 2019, à la Salle des Actes du Bâtiment 7, Campus Triolet. L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- 1- Intervention du Directeur,
- 2- Approbation du PV,
- 3- Vote de conventions,
- 4- Vote du budget 2020,
- 5- Questions diverses.

M. HOFFMANN précise, les personnes souhaitant ajouter un nouveau point peuvent le contacter ou prendre contact auprès de **Mme GAUCERAND**.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

2. Approbation du PV n°300bis - Conseil du 28 août 2019

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur ce procès-verbal n°303 bis.

En l'absence de remarque de la part de l'assemblée, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, **le Directeur** de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le procès-verbal n°300bis - Conseil du 28 août 2019.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 29

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 29

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au PV n°300bis - Conseil du 28 août 2019.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable.

M. BOUBY note un problème sur les délais de publication des PV. Il reconnaît que les documents sont longs. Mais pour lui, les délais ne sont pas totalement satisfaisants, même si le travail est fait. Il précise que les PV sont très importants, notamment pour se rappeler la réflexion portée par le Conseil.

M. BOUBY insiste, ce document est important. Les gens qui ont élu les membres du Conseil lisent les procès-verbaux.

M. HOFFMANN propose à l'auditoire de passer au point suivant.

3. Vie de la composante

a. Festisciences : Présentation et vote de subventions

M. HOFFMANN invite **M. BAYLET**, Chargé de mission Etudiant à le rejoindre pour faire un point sur le Festisciences 2019.

M. HOFFMANN informe l'assemblée que, comme chaque année, la Faculté, en collaboration avec les associations estudiantines, organise le Festisciences. La journée se déroulera sur le Campus Triolet (entre les bâtiments 6 et 16, et la Place Lagarrigue). Il ajoute que 16 associations participent à cette manifestation et 4 d'entre elles ont déposé une demande de subvention.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. BAYLET**. Celui-ci salue l'assemblée et se présente. Il est Chargé de mission Etudiant, mais aussi élu étudiants et Co organisateur du Festisciences avec **Mme GAUCERAND**. Il présente le Festisciences 2019 au Conseil.



Conseil de la FdS

Mercredi 13 novembre 2019



Festisciences

Qu'est ce que le Festisciences ?

La Faculté des Sciences organise en lien avec les associations sa journée festive le **jeudi 21 novembre prochain**. Le but est de créer un **événement fédérateur** sur le Campus Triolet.

Les **associations** se présenteront et proposeront divers ateliers autour de leurs spécificités et des stands proposant des crêpes, gaufres,... gratuits.

Ce même jour, se tiendra la **journée des Masters** et la **présentation du service des Relations Internationales**.

Une conférence sera ouverte à toute la communauté FdS. L'ouverture de la **Bourse Hugo Sarrade** sera présentée par Monsieur Sarrade, père d'Hugo.

Des mini concours seront proposés aux étudiants : de nombreux lots à gagner.



Quels sont les objectifs ?

- **Fédérer la Communauté** de la composante autour d'un événement commun,
- **Dynamiser** le site du Triolet en tant que lieu de rencontres et d'échanges,
- **Sensibiliser** les participants sur un thème proposé par les associations.

FdS/Direction



Festisciences

Le Programme

11h15 - 16h : Village des Associations - Place Lagarrigue - rencontre avec les associations de la FdS, distribution de crêpes, gaufres et boissons, organisation de jeux avec plein de goodies à gagner.

11h30 - 13h00 : Présentation générale des Masters de la Faculté des Sciences - Amphi 6.03

12h-13h30 : Ouverture de la buvette du Village des Associations - Place Lagarrigue

12h30 - 15h30 : rencontre avec les responsables des Masters - Bâtiment 16

14h - 15h: Présentation d'Univerlacity - Amphi 6.04

15h-17h : Cérémonie d'ouverture de la Bourse Hugo Sarrade et Réunion d'information sur la mobilité sortante / Relations Internationales - Amphi 6.04

FdS/Direction

M. BAYLET précise que 4 associations ont demandé des subventions afin de proposer des animations :

- ANSUM : 56.13€ (pour l'achat de jeux casse-tête et une exposition sur le cerveau),
- GEARS : 48,96€ (pour la construction de petits robots),
- Hello Word : 49,20 (pour l'achat de perles et allumettes pour construction d'un jeu et une exposition),
- Licome : 80,80 € (pour achat de jeux de société qui feront offert aux lauréats du Concours Festisciences).

M. BAYLET ajoute que l'Association Le TAUST a déposé une demande FSDIE pour le financement du reste de la manifestation, à savoir 1 132€ soit 500€ d'alimentation et 631 € pour la communication (affiches, goodies, 2 banderoles).



Les demandes de subventions



Fds/Direction



Fds/Direction

M. BAYLET rappelle que la journée est banalisée pour les L2 et L3.

M. HOFFMANN ajoute que la Faculté profite de cette journée pour présenter Univerlacité. Ce dispositif invite les étudiants de l'Université de Montpellier à mettre en place des ateliers dans les écoles.

Il a un vœu : que ce type de dispositif puisse s'étendre dans d'autres domaines que ceux couverts par le département BE.

Mme HURTREZ ajoute que la porte est grande ouverte.

M. HOFFMANN espère que cette journée montrera aux étudiants qu'il y a des possibilités d'ouverture vers ce genre d'action.

M. SOROT complète les propos de **M. HOFFMANN**. Univerlacité ne concerne pas uniquement la Faculté des Sciences mais toute l'Université de Montpellier. Des étudiants des UFR Médecine et Pharmacie interviennent également dans les ateliers. Univerlacité est également ouverte aux étudiants de l'Université Paul Valéry de Montpellier, car tous les étudiants peuvent intervenir.

M. BOUBY précise qu'Univerlactivité existe depuis de nombreuses années. Il a été mis en place par **M. NOELL**, sans décharge à l'époque, par rapport à son travail.

Mme. HURTREZ indique que **M. NOEL** bénéficie maintenant de la décharge de 50 % qui lui a été allouée.

M. BOUBY pense que pour effectuer une action aussi extraordinaire, il faut des gens impliqués, à la hauteur de **M. NOELL**, mais il faut aussi pouvoir leur donner des décharges. Cela doit partir d'une démarche volontariste de la part de la Direction de l'Université et des composantes.

M. GODELLE explique que si le Conseil souhaite que ce dispositif devienne pérenne, il faut prendre en compte que **M. NOELL** est à quelques années de la retraite et que ce dispositif a été monté par une personne accompagnée de copains. Des enseignants les aident à travers des UE, notamment du Département BE. Il note que le fait qu'Univerlactivité ait été reconnu comme un dispositif d'établissement n'est pas suffisant. Il craint qu'après le départ à la retraite de **M. NOELL**, il n'y ait pas de suivi et que ce dispositif, très intéressant, disparaisse. Il faut intégrer Univerlactivité et donner des moyens pour le pérenniser.

M. BOUBY approuve les propos de **M. GODELLE** et il ajoute qu'il faut qu'il y ait un tuilage. Cela permettra de faire la liaison entre l'ancien et le nouveau responsable du dispositif.

M. BOUBY regrette que cela ne se passe pas ainsi au niveau de l'UM. Il confirme, il faut penser à la reprise en amont pour ne pas perdre l'expérience acquise par **M. NOELL** pendant des années.

Il souligne que cette expérience est présente au niveau de la biologie végétale et animale, mais aussi au niveau des connexions avec les écoles dans le cadre du système mis en place par **M. NOELL**. Il pense que le tuilage doit être fait durant une année entière pour faire en sorte que ce dispositif puisse perdurer.

M. HOFFMANN indique que c'est pour cette raison qu'il a souhaité l'intervention de **M. NOELL** au festisciences.

M. HOFFMANN rappelle que dans le cadre du Festisciences, 4 associations ont déposé des demandes de subvention :

- ANSUM : 56,13€,
- GEARS : 48,96€,
- Hello Word : 49,20€,
- Licorne : 80,80 €.

M. HOFFMANN suggère à l'assemblée de voter ces 4 subventions en bloc.

L'assemblée n'émet pas d'opposition.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, **le Directeur** de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les demandes de subvention dans le cadre du Festisciences 2019 :

- Association de Neurosciences de l'Université de Montpellier (ANSUM) : 56,13 €,
- Groupe Electronique Electrotechnique et Automatique en Robotique et Spacial (GEEARS) : 48,96€,
- Hello Word : 49,20 €,
- Les Licornes : 80,80 €.
-

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 29

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME aux demandes de subvention des associations suscitées.

M. HOFFMANN remercie pour ce vote unanime.

b. Projets associations - Vote de subventions

- Association ACES : Association de Cosmétologie des Etudiants du SUD

M. HOFFMANN informe que l'association demande une subvention de 300€ pour permettre à 17 étudiants du Master 2 parcours ICAP de se rendre au Salon CosmetAgora, qui se déroulera les 14 et 15 janvier 2020, à Paris. Il invite l'association à se présenter au Conseil.

Mme GENICOT, Vice-Présidente et Mme LAMPE, Présidente, saluent l'auditoire puis présentent l'association et son projet :

M. GODELLE s'interroge, à quoi correspond la recette « association » inscrit dans le budget.

Mme LAMPE indique qu'il s'agit de fond disponible au niveau de l'association, correspondant à de l'argent recueilli l'année précédente.

M. BOUBY félicite l'association pour avoir demandé, cette année, la subvention en amont du Salon. Il constate que la leçon de l'année dernière a porté ses fruits. Il regrette cependant que la subvention attribuée par le Département Chimie, n'apparaisse pas sur l'ensemble du dossier. Il pense qu'il est important que le Département d'enseignement subventionne ses propres formations.

Mme TOURNIER demande si les frais d'inscription sont payants.

Mme GENICOT lui répond que l'entrée est gratuite.

M. BOUBY précise que le Département n'a donné que 70 €.

Mme TOURNIER lui répond que c'est pour le geste.

M. BOUBY demande quand aura lieu le FSDIE.

Mme LAMPE répond qu'elle a déposé le dossier il y a quelques temps, la Commission aura lieu d'ici quelques jours.

Mme GAUCERAND précise que la prochaine commission se tiendra le 18 novembre 2019.

M. HOFFMANN rappelle que la demande concerne l'association ACES pour 300 €.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le **Directeur** de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la demande de subvention de l'Association de Cosmétologie des Etudiants du Sud (ACES) : 300 €,

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 29

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la demande de subvention suscitée.

Mme TOURNIER demande si la Direction peut se permettre de communiquer des tablettes de taxe d'apprentissage à distribuer au Salon. Les étudiantes répondent favorablement et Mme TOURNIER les en remercie.

M. HOFFMANN informe que la prochaine subvention concerne l'association Env'Agrotech

- **Env'agrotech**

M. HOFFMANN informe que cette association regroupe les étudiants du master Sciences et Procédés de l'Agroalimentaire et de l'Environnement (SPA2E). Il indique que l'association sollicite une subvention de 300 € pour l'organisation d'un colloque scientifique au cours duquel seront présentées les diverses utilisations innovantes de microorganismes afin de répondre à des problèmes environnementaux et alimentaires.

M. HOFFMANN précise que ce colloque se déroulera le vendredi 6 décembre 2019 sur le Campus Triolet. Il invite **M. ANDRIEU** et **M. MARGAILLAN** à le rejoindre et leur laisse la parole.

M. ANDRIEU, Président et **M. MARGAILLAN**, Secrétaire, saluent l'auditoire et présente l'association Env'Agrotech et son projet.

Demande de subvention FDS



• **Présentation de l'association Env'AgroTech**

Association du Master SPA2E :

Nous avons pour volonté d'œuvrer pour la préservation de l'Environnement et pour le Développement Durable. A ce titre, nous organisons chaque année un colloque scientifique sur un thème d'actualité en relation avec l'Agroalimentaire et l'Environnement.



Demande de subvention FDS



• **Descriptif du projet et de ses objectifs :**

Chaque année l'association Env'AgroTech organise un séminaire scientifique sur le thème du développement durable dans le domaine environnemental et alimentaire afin de sensibiliser aux nouveaux enjeux qui y sont liés. Cette année, nous avons choisi d'inviter des industriels et des chercheurs utilisant les microorganismes de manière innovante pour répondre aux problématiques de développement durable. Ces experts viendront présenter leur travaux sur le sujet afin de dresser un panorama des technologies d'avenir (utilisant des microorganismes). Le but étant de montrer que le monde microscopique présente une diversité permettant la mise en place de technologies originales et diversifiées dans le monde de l'environnement et de l'alimentaire. Ce séminaire vise les étudiants, les doctorants ainsi que les chercheurs en agronomie et plus généralement dans les sciences du vivant. Il reste néanmoins ouvert à tous.

Demande de subvention FDS



• **Nom de l'association :** Env'AgroTech

• **Intitulé du projet :** Environnement, Alimentaire : le microcosme est-il de taille ?

• **Lieu de réalisation :** Montpellier (Triolet)

• **Date de réalisation :** Vendredi 6 décembre 2019

Demande de subvention FDS



• **Budget prévisionnel du projet :**

- Montant demandé à la FSDIE : 500€ pour financer le buffet

- Montant demandé à la FDS : 300€ pour financer la communication (flyers, affiches, pancartes, ect...)

- Autofinancement (vente des gâteaux et de tee-shirts) : 200€ pour financer le transport des conférenciers et l'achat de matériels divers

- Budget prévisionnel : 1000€

- En plus du financement du séminaire, les membres de l'association s'engagent chaque année à assurer la pérennité de l'association en essayant de récolter des fonds pour les années à venir

Merci pour votre
attention !



M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des questions. Il rappelle que cette association a déposé une demande de subvention d'un montant de 300 €. En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, **le Directeur** de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la demande de subvention de l'Association Env'Agrotech : 300 €,

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 29

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la demande de subvention suscitée.

Comme pour l'association ACES, **Mme TOURNIER** demande s'il est possible de donner à l'association des plaquettes de taxe d'apprentissage à distribuer au congrès. **M. ANDRIEU** lui répond qu'il n'y a aucun problème et **Mme TOURNIER** l'en remercie.

c. Domiciliation de l'association Ho'Mer

M. HOFFMANN informe que l'association Ho'MER, qui représente les étudiants inscrits en master Médecine Expérimentale et Régénératrice de la Faculté des Sciences, souhaite être domiciliée à l'adresse de la composante.

M. HOFFMANN invite les membres de l'association à le rejoindre.

Mme KAABECHE, Présidente, **M. ZAIMIA**, Trésorier, et **M. MAHIUS**, Responsable de la Communication de l'Association Ho'mer) saluent l'auditoire.

Mme KAABECHE présente l'association :



Demande de domiciliation de l'association Ho'MER

Mardi 13 Novembre 2019
Conseil de la faculté des Sciences

Faculté des Sciences de Montpellier
Campus Triolet - Place Eugène Bataillon
34090 Montpellier



Le bureau



Mahira Kaabeche
Présidente



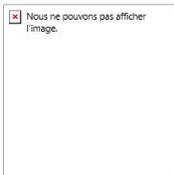
Affaff Bajjig
Secrétaire



Nour Zaimia
Trésorier



Ishak Mahious
Responsable Communication



Jawad Bencheikh
Vice-président



Laurie Gervon
Vice-secrétaire



Maurizio Toft
Vice-trésorier



Nourhen Tahar
Responsable événementiel



Les premiers événements





*Pourquoi demander une domiciliation à
la Faculté des Sciences ?*



- ➔ Augmenter la visibilité de l'association
- ➔ Promouvoir l'association Ho'MER et ses activités
- ➔ Lieu d'échange avec nos adhérents et autres associations universitaires



Merci pour votre
attention



M. ROLLAND constate que sur tous les documents mis à disposition du Conseil il est inscrit « master Médecine Expérimentale et Régénératrice ». Il se demande à quoi correspond le MER du nom de l'association.

Mme KAABECHE répond que c'est en rapport avec la protéine.

M. ROLLAND s'interroge, le nom n'a rien à voir avec un célèbre dessin animé ?

Mme KAABECHE indique que le nom de l'association est en lien avec la physiologie. Il a été proposé aux membres de l'association qui ont validé Ho'MER.

M. BOUBY fait part de son étonnement concernant les statuts ; l'association a un Bureau, qui se réunit une fois par an, une Assemblée Générale et un Conseil d'Administration qui doivent se réunir 2 fois par an. Il trouve cela assez particulier, voire problématique, d'avoir un CA dans une association. En générale, c'est l'AG qui décide des points importants de l'année et c'est le Bureau qui met en place les points votés en AG.

M. BOUBY est surpris par cette forme...

M. MAHIUS complète la phrase de **M. BOUBY**. Il pense que **M. BOUBY** veut dire que la mise en place de l'association est plutôt désorganisée.

M. BOUBY précise qu'il y a du pour et du contre quant à cette organisation. Il ajoute que l'AG comprend les adhérents.

M. MAHIUS informe que l'association venant de se créer, il y a, pour l'instant, très peu d'adhérents.

M. BOUBY craint que cette organisation mette cette jeune association en difficulté en ayant adopté des statuts d'une plus grande association avec la mise en place d'un CA. Il précise qu'il s'agit d'une remarque, mais cela ne le dérange pas particulièrement. Toutefois, il pense que cela complexifie le fonctionnement de Ho'MER.

M. LEREDDE demande si tous les étudiants adhérents sont inscrits à la Faculté des Sciences.

Mme KAABECHE précise que tous les adhérents sont inscrits en master 1 et 2 du parcours Médecine Expérimentale et Régénératrice de la Faculté.

M. LEREDDE demande si cette formation n'est pas dispensée en UFR Médecine.

M. HOFFMANN répond qu'il s'agit d'étudiants de la Faculté des Sciences.

M. LEREDDE explique qu'il est océanographe et lorsqu'il a vu le mot MER, il s'est réjoui qu'une association s'y intéresse. Il reconnaît que le nom peut porter à confusion mais ce n'est pas la faute des étudiants mais celle des personnes qui ont donné le nom au parcours Médecine Expérimentale et Régénératrice.

M. BAYLET souhaite rebondir sur la remarque de **M. BOUBY**. Il explique que chaque association est libre de son fonctionnement. Si Ho'MER a fait le choix de s'organiser de cette manière, ils en ont le droit, et ils pourront éventuellement le modifier en cours de route s'il ne convient plus. Il ajoute que des associations ont parfois des organisations très particulières et que cela ne les empêche pas de fonctionner.

M. BOUBY explique que pour une association naissante, il trouve que c'est un peu complexe. Il rappelle qu'une association demande beaucoup de travail et qu'il faut des adhérents motivés pour la faire fonctionner.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère à l'assemblée de procéder au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la domiciliation de l'Association Ho'MER.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 29

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la domiciliation de l'Association Ho'MER.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime. Il remercie également toutes les associations présentes pour leur implication au sein de la Faculté des Sciences.

4. Vote de convention

M. HOFFMANN informe que le Conseil n'aura pas à se prononcer sur la convention de partenariat entre Planet Océan Montpellier et l'Université de Montpellier puisque celle-ci sera signée entre le Président de l'UM et le Président de Planet Océan. Il indique que Planet Océan Montpellier est un établissement de vulgarisation de la culture scientifique pour les

thématiques de l'astronomie, de l'astrophysique et de la conquête spatiale. Une convention avait déjà été mise en place avec le Planétarium avant qu'il ne devienne Planet Océan, il s'agit donc d'un renouvellement.

M. HOFFMANN rappelle que le document est disponible sur le Moodle du Conseil.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

5. Offre de formation

M. HOFFMANN informe que 2 points seront abordés dans cette partie :

a. Les capacités d'accueil en L1

M. HOFFMANN invite **M. ARINERO**, Responsable pédagogique Licence, à le rejoindre.

M. ARINERO informe que le paramétrage doit être finalisé avant le 28 novembre prochain. La DFE a déjà demandé, à la Direction, des informations pour le 4 novembre 2019. Il projette un document relatif à un point de situation des capacités d'accueil en L1 :

Domaine de formation	Mention	Affichage de parcours de 1ère année sur "Parcoursup"	Rappel des données de la campagne 2019-2020 ⁽¹⁾		2020-2021 ⁽¹⁾					
			Capacité d'accueil globale ⁽²⁾	Capacités d'accueil - Parcoursup ⁽³⁾	Capacité d'accueil globale ⁽²⁾	Capacités d'accueil - Parcoursup ⁽³⁾				
Formation en ingénierie	Electronique, Energie électrique, Automatique	CMI EEA		0		0	0			
	Informatique	CMI Informatique	40	40	0	0				
	Mathématiques	CMI Mathématiques	20	20	0	0				
	Mécanique	CMI Mécanique	0	0	0	0				
	Physique	CMI Physique et ingénierie	0	0	0	0				
	Chimie	CMI Chimie	20	20	0	0				
	Sciences de la Vie	CMI Biologie - biotechnologie - biotraçabilité	1680	20	1235	20	1600	0	1170	0
	CMI Écologie naturaliste		20		20		0		0	
STS	Mathématiques	CUPGE Mathématiques et physique		25		25		20		20
	Physique	CUPGE Physique et mathématiques		20		20		20		20
	Sciences et Technologies	Portail Curie		515		390		600		490
		Portail Monod		1000		680		960		640
		Portail Curie SANTE					80	80	80	80
		Portail Monod SANTE					80	80	80	80
			1680	1680	1235	1235	1760	1760	1330	1330

M. ARINERO rappelle que l'an dernier, la FdS accueillait des CMI. Cette année, ce cursus s'arrête. Cependant, les informaticiens souhaitent maintenir un demi-groupe au sein de ce dispositif.

Il indique la création de 2 portails Santé pour la rentrée prochaine et précise que si la création du portail Monod Santé se fait sans augmentation de la capacité d'accueil, la création du portail Curie permettra l'ouverture de 2 groupes supplémentaires.

Il précise un effectif de 80 étudiants dans chaque portail, ce qui porte la capacité d'accueil affiché sur Parcoursup à 1760 étudiants.

Capacité d'accueil pour 2020-2021

44 groupes => 1680 (dont 80 portail Monod SANTE) + 80 portail Curie SANTE
= **1760 étudiants**

On soustrait **350** (prévision sur la base de 33% de réussite et 33% de redoublements effectifs) à **450 redoublants** => 1310 à 1410 répartis comme suit:

CUPGE => 40
pour Monod on rajoute les ex-CMI (=> 720) mais on convertit 2 groupes pour le Monod-santé => 640 Monod + 80 Monod-santé
pour Curie on rajoute les ex-CMI => 450, on crée 2 groupes Curie-santé = 80, et on rajoute encore 40 à Curie pour arriver au total de **1330**.

DONC:
Monod 640
Curie 490
Monod-santé 80
Curie-santé 80
CUPGE 40
= **1330 néo-entrants**

Prévision inscriptions L1 rentrée 2020-2021

1330 néo-entrants (Via Parcoursup) + 350 à 450 redoublants + ~50 hors procédure
+ ~ 50 campus France

= **1780 étudiants à 1880 étudiants**

M. ARINERO note que l'accueil de ces 1 880, voir 1 900, étudiants est absorbable au niveau de la FdS.

Il rappelle qu'il plane une incertitude sur le CMI informatique qui souhaite maintenir un demi -groupe, et pour lequel il va falloir trouver un financement alors que les financements du réseau FIGURE ont cessé.

En ce qui concerne les rangs des derniers appelés, **M. ARINERO** indique que cela sera paramétré plus tard, car le Conseil doit prochainement débattre à ce sujet, pour éventuellement les augmenter.

Mme LEREDDE constate que le portail Curie augmente sa capacité, puisqu'il va rassembler les CMI.

M. ARINERO lui indique que l'an dernier, il y avait 1 770 étudiants inscrits en L1 et que cette année, il y en a environ 1 540, soit un delta de 200. Il essaie d'établir des prévisions en concordance avec la capacité d'accueil. Il sait qu'en Monod, c'est complet. Les manques sont plutôt en Curie et c'est dans ce portail qu'il y a eu une augmentation prévue.

Mme LEREDDE se demande pourquoi un groupe de TD a été enlevé en Monod.

M. ARINERO répond qu'il s'agit d'une demande des enseignants. Ils ont souhaité créer le portail Santé en convertissant 2 groupes de Monod pour faire en sorte qu'il reste 720 étudiants (CMI + le parcours standard). En Curie, les enseignants ont été d'accord pour créer 2 groupes supplémentaires.

Mme LEREDDE remercie **M. ARINERO** pour cette précision.

M. ROLLAND constate qu'en votant cette proposition qui comprend l'informatique à zéro, le Conseil valide cette organisation. Or si l'Informatique souhaite poursuivre avec les CMI, alors que le Conseil vote le paramétrage sans étudiant dans ce cursus, la décision du Conseil ne sera pas appliquée. Cela le gêne et il s'interroge sur ce que fait la Faculté des étudiants qui sont en CMI actuellement.

M. ARINERO répond qu'ils iront jusqu'au bout de leur cursus. La Faculté ne recrute plus de CMI mais elle accompagne ceux qui sont déjà inscrits.

M. ROLLAND demande que les choses soient claires : la Faculté ne recrute plus d'étudiants en CMI.

M. ARINERO confirme.

M. ROLLAND ajoute que la Faculté ne fait plus rentrer en L1, L2, L3, ... des étudiants qui viennent d'autres CMI de France et de Navarre.

M. ARINERO confirme à nouveau les propos de **M. ROLLAND**.

M. ROLLAND indique parler suffisamment clair, il pense que cela sera noté dans le PV de cette séance. Il demande que le Conseil soit entièrement d'accord.

Mme HURTREZ pense que cela est important.

M. ROLLAND confirme « c'est important ! ». Il ajoute qu'il n'a pas l'habitude de parler pour dire n'importe quoi. Il remarque que la Faculté s'engage pour 4 ans. Il demande s'il ne serait pas judicieux, puisqu'à la 4^{ème} année il risque d'y avoir un étudiant en CMI, de suggérer à cet étudiant que, comme les CMI s'arrêtent, ... « voilà... » **M. ROLLAND** ne termine pas sa phrase.

M. HOFFMANN rappelle que les étudiants qui font partie du réseau CMI Figure ont une possibilité de mobilité. A partir du moment où la Faculté s'est engagée, il y a des années dans ce dispositif, et qu'elle s'en désengage aujourd'hui, il est impossible de bloquer le recrutement de mobilité des étudiants CMI entre les divers établissements.

M. HOFFMANN se retourne vers **M. BRETAGNON**, représentant de la Faculté des Sciences de Montpellier au réseau Figure. S'il y a des désengagements, ils se font depuis la L1, puis ensuite en L2, etc... Il est effectivement impossible d'arrêter la mobilité de ces étudiants. Il répète que cet engagement existe depuis des années et qu'il n'est pas possible d'aller à l'encontre de cela. Il revient sur le L1 CMI Informatique et précise qu'il est à zéro parce que cette formation ne doit pas rentrer dans le coût de la Faculté des Sciences. Il regrette l'absence du Directeur du Département Informatique avec qui il a eu une discussion, la veille de la séance, sur ce point. Il ajoute que cette formation devra s'autofinancer pour 2 raisons : non seulement pour les enseignements nécessaires en plus, mais aussi pour son adhésion au Réseau Figure.

M. HOFFMANN ajoute que le réseau Figure est aujourd'hui gratuit. Mais l'ANR s'est arrêtée et le Réseau ne s'est pas encore prononcé. Toutefois, il y a de fortes chances pour que les universités qui continuent à y adhérer doivent s'acquitter d'une participation. Il rappelle que la Faculté se désengage, tout comme une grande partie d'autres Universités telles que Marseille, et d'autres. Il prend l'exemple de Poitiers qui a pris une voie différente et a fait le choix de conserver les CMI mais dans le cadre d'un autofinancement. Il note que la Faculté se retrouve dans le même type d'approche que Poitiers. Il ne peut pas être dit à un étudiant de L2 ou L3 engagé dans le Réseau Figure, qu'il doit quitter le label CMI. Et il est, de toute façon, hors de question d'obliger les étudiants.

M. ROLLAND précise qu'il ne souhaite pas les obliger.

M. HOFFMANN indique qu'il voulait apporter des précisions sur le début de l'intervention de **M. ROLLAND**, au sujet des mobilités. Il rappelle encore que dans le cadre du Réseau Figure les étudiants du L2 au M2 ont le droit à cette mobilité.

M. ROLLAND constate que si des responsables de CMI de la Faculté de Montpellier décident de continuer à remplir leur parcours, on va continuer à effectuer les mêmes dépenses pendant 4 ans.

M. BRETAGNON informe que le master CMI ne coûte pas cher car il ne reste plus beaucoup d'étudiants, et qu'il n'y a plus de cours spécifiques CMI. Concernant la licence, la FdS arrête la L1, l'année prochaine cela sera la L2, puis la L3.

M. ROLLAND note que la FdS va continuer à payer pour rien pendant 4 ans.

M. BRETAGNON rappelle que la Faculté a reçu des financements de l'ANR pour ce label. Cela a permis de participer à payer d'autres dépenses que celles liées aux CMI.

En tant que Directeur du Département Terre, Eau, Environnement, **M. LEREDDE** regrette la baisse des capacités d'accueil dans le portail Monod et surtout la façon dont cela a été décidé. Il tient à signaler qu'il n'a pas participé au processus de décision de la baisse de ces capacités d'accueil, et depuis la mise en place de Parcoursup, à la Faculté des Sciences, il y a un déficit démographique sur cette question.

M. LEREDDE explique qu'il s'agit d'une question tendue et ajoute « on n'est pas d'accord pour la sélection à l'université. On le dit et on le répète ».

M. HOFFMANN demande à **M. LEREDDE** de préciser qui est le « on ».

M. LEREDDE poursuit sa réflexion. Il ajoute que cela sous-tend le fait qu'il n'y a pas de discussion et rejoint les propos de **M. BOUBY** : il est hors de question que le Comité de Direction décide et que le Conseil se retrouve devant le fait accompli. Comme c'est le cas ici. Il précise que les responsables pédagogiques doivent être consultés et que la discussion doit être générale. Le Conseil fait encore un « truc à la va vite », car ces informations doivent être envoyées dans la moulinette Parcoursup pour le 28 novembre. Il n'est pas d'accord sur la manière dont les choses se sont passées et il tient à le signaler au Conseil. Il remarque que c'est la dernière année que la Faculté se retrouve dans cette configuration Portail Monod/Portail Curie. La composante va rentrer dans une nouvelle configuration de portail : les portails LMD5.

Il tient à ce que les discussions ne se fassent pas entre 2 portes pour déterminer les capacités d'accueil pour ces portails du LMD5. Il faut rompre avec ces pratiques qui sont absolument détestables.

M. LEREDDE précise ne rien avoir contre **M. ARINERO** mais il faut arrêter de fonctionner ainsi.

M. HOFFMANN suppose que ce n'est pas le Directeur de Département qui s'exprime.

M. LEREDDE répond qu'il intervient bien en tant que Directeur de Département TEE.

M. HOFFMANN rappelle que **M. LEREDDE**, Directeur du Département TEE, était bien présent lorsque ce point a été présenté au Codir.

M. LEREDDE précise avoir signalé à **M. LEMOIGNO** que la construction du LMD5 ne se ferait pas sur avis des Directeurs de Département. Ce n'est pas au Codir de décider. Il doit y avoir des réunions de porteurs de projet et la Faculté est en retard sur ce point. Pour **M. LEREDDE**, il est temps de s'y mettre. Il veut bien laisser passer cela cette année, mais il est hors de question de reproduire les mêmes pratiques pour la construction d'un programme sur 4-5 ans.

M. HOFFMANN précise que les capacités d'accueil sont augmentées et non diminuées ; et que cela va dans le sens de ce que souhaite l'ensemble de la communauté. Il rappelle que la réforme sur la Santé est en train de modifier passablement l'environnement des universités qui possèdent des composantes santé. Il fait remarquer qu'aujourd'hui, il n'y a pas d'information sur cette réforme. Prochainement, il a rendez-vous avec **Mme RICHARD** pour discuter sur ce que souhaite le MESRI à ce sujet. Il est d'accord sur le fait que le calendrier est extrêmement serré. La DFE a demandé à la Composante une 1^{ère} remontée pour le 4 novembre 2019. Et tout doit être bouclé pour le 28 novembre, afin que les futurs étudiants disposent des informations à partir de Parcoursup.

Il entend qu'il va falloir réfléchir sur les portails qui vont être mis en place pour le LMD5 qui aura lieu en septembre 2021, il reste donc une année de LMD4. Il reconnaît être pris par le temps, comme tout le monde. Mais, il faut avancer pour pouvoir présenter quelque chose pour Parcoursup.

Et s'il regrette ces délais très courts, il ne peut pas laisser dire que **M. ARINERO** a tout réalisé dans son coin, car c'est totalement faux.

M. HOFFMANN précise que cette proposition a été présentée aux Directeurs de Département qui sont les élus des Départements.

M. ARINERO ajoute que tous les Départements ont effectivement été consultés.

M. LEMOIGNO trouve fort de café que de dire que cela n'a été présenté qu'en Codir. Il rappelle qu'il y a des rencontres qui ont été organisées la semaine du 4 novembre 2019. **M. LEREDDE** et des personnes de son Département ont été conviés à une réunion LMD5-L1 avant les vacances de la Toussaint. Une réunion s'est tenue en salle de cours 16-01, avec des représentants des différents portails. Ceux qui ont pu venir, étaient présents. Suite à cette rencontre, **M. LEMOIGNO** leur a adressé un mail pour leur demander leur avis sur « est-ce qu'éventuellement ils étaient d'accord pour accepter des étudiants en plus ou transformer des groupes ? ». Il indique que ce même jour 13 novembre, dans l'après-midi, il y a une nouvelle réunion des porteurs de mention pour discuter de la PACES.

M. LEREDDE informe que depuis le début de la construction des groupes sur Parcoursup, il y a une extradition des personnels qui sont contre Parcoursup. Ils ne sont pas invités dans les réunions parce qu'ils « foutent le bordel » et parce qu'ils ne sont pas d'accord.

M. LEMOIGNO demande à **M. LEREDDE** s'il n'était pas invité à la réunion sur l'ouverture éventuelle de la Paces au LMD4.

M. LEREDDE confirme qu'il était bien invité à la 1ère réunion.

M. GODELLE note qu'il y a une baisse au niveau du portail Monod mais il lit dans la colonne :
- 2019-2020 : 680 + 20 + 20, ce qui fait un total de 720,
- 2020 - 2021 ; 640 + 80, ce qui fait un total de 720.

M. ARINERO rappelle que sur les 80, il y a plus des $\frac{3}{4}$ qui vont rester à la Faculté. Seuls 17 % partiront en MMOP.

M. GODELLE informe que sur le nombre d'étudiants qui partira en MMOP, Monod représentera un petit pourcentage d'étudiants qui sera sélectionné par les Médecins, Pharmaciens, etc.
Il note que ces étudiants sont dans une 1^{ère} année de type Biologie, avec en plus la possibilité de partir faire des études en médecine, pharmacie, ...

M. LEREDDE signale que le parcours Monod ne se limite pas à la biologie.

M. BOUBY note que comme d'habitude, la Faculté a la tête dans le guidon parce que chaque année il y a de nouvelles réformes, des changements de systèmes - ce qu'a vécu par exemple la composante avec la réduction des heures d'enseignement -, etc. Ceux qui travaillent d'un côté, n'ont pas le temps d'aller dans x réunions pour pouvoir faire réellement quelque chose pour la communauté, qui normalement prend les décisions, on en arrive à ça. On fait passer n'importe quoi et il faut le mettre en place.

Pour **M. HOFFMANN**, la réforme sur la santé permettra de modifier la PACES qui est relativement inhumaine.

M. BOUBY indique que tout le monde n'a pas le même avis que **M. HOFFMANN**.

M. BOUBY regrette que le Conseil n'ait pas pu discuter de cette réforme, imposée par le Ministère qui a dit « fermez vos gueules, vous devez faire avec ! ». Il remarque que la Faculté est obligée de faire, et les personnels se sentent exclus réellement de la discussion, alors que se sont eux qui font le boulot à la base.

M. HOFFMANN ne pense pas que **M. LEMOIGNO** ait exclu qui que ce soit.

M. BOUBY parle de l'impression globale qu'il a sur des décisions qui sont prises parce qu'on n'a pas de temps. Pour lui, il n'est pas possible de travailler pour les étudiants, toujours dans la précipitation et avec une épée de Damoclès financière au-dessus des têtes.

M. GODELLE reconnaît que le délai, entre le moment où l'arrêté est sorti et celui où il a été demandé de faire remonter les capacités d'accueil et le paramétrage de Parcoursup, est complètement délirant.

Mme TOURNIER précise que l'arrêté est sorti la semaine du 4 novembre.

Pour **M. GODELLE**, **M. BOUBY** a raison.

M. BOUBY constate que les avis sont partagés concernant Parcoursup. Par contre, avec plus de temps, il serait possible de faire quelque chose qui, globalement, serait satisfaisant pour la communauté. Mais dans la réalité, c'est toujours pour la veille ou le surlendemain. Il insiste, ce n'est pas possible de travailler dans ses conditions. Il rappelle que l'Université forme des jeunes qui vont travailler en France.

Mme LEREDDE pense que le Conseil est d'accord sur le fait que les délais imposés sont hallucinants pour mettre en place quelque chose qui bouleverse fondamentalement une façon de fonctionner. Les personnes ont beau être sérieuses dans leur travail tout en se disant « on n'est pas d'accord, mais il faut le faire », il y a un moment où plus personne n'y arrive. Elle explique qu'un Bureau du Département TEE s'est tenu dernièrement. Les Directeurs ont dû présenter la proposition projetée par **M. ARINERO**, alors que l'arrêté était passé quelques jours avant. Les porteurs de projets, qui ne sont pas les Directeurs de Département, se sentent acculés. Certains ont dit « si c'est comme ça, j'arrête ». Elle explique qu'ils font un gros travail et qu'ils apprennent les changements par les Directeurs de Département qui sont pris entre 2 feux. Elle demande à l'assemblée de se mettre à la place des Directeurs de Département tenus de retransmettre les informations dans l'urgence aux porteurs de projets, qui eux n'en peuvent plus parce que tout doit être mis en place dans le contexte de cette urgence.

Elle indique que des collègues lui ont demandé de faire part au Conseil de leur grosse inquiétude. Apparemment c'est la DFE qui aura décision sur l'accréditation, avec la mise en place d'actul+ et il faudra adresser les fiches parcours par parcours. Alors que la FDS a demandé de procéder avec une enveloppe globale. Elle assure que le Département a tout fait pour rentrer dans cette enveloppe globale, mais en décidant d'être hors clou concernant les H/E pour certains parcours, parce que c'est plus simple. Elle ajoute qu'il a été fait une cuisine en interne mais comme c'est par parcours, les collègues ont très peur. Elle ne voit pas comment les personnels de la DFE pourront comprendre la mutualisation, etc., et craint que tout soit retoqué parce que la DFE ne saura pas faire les bons calculs, alors que le Département TEE a respecté le cahier des charges donné.

M. HOFFMANN explique que la Direction va avoir un échange avec la DFE pour présenter le procédé mis en place à la FdS. Il précise que la DFE met en place d'autres outils plus « humains », accompagnés d'un dialogue. Il est moins inquiet sur ce point qu'il ne l'était avant sa première rencontre avec la DFE.

M. HOFFMANN informe qu'Actul+ a plombé l'accréditation de l'Université de Lorraine. La mutualisation, par exemple, a multiplié au lieu de diviser les coûts et beaucoup de problèmes en ont découlé. De ce fait, l'Université de Lorraine a fait marche arrière et elle a utilisé d'autres outils.

M. HOFFMANN confirme, qu'il faut rester dans l'enveloppe, mais un travail de dialogue existe et doit se faire.

Mme TOURNIER explique que la Direction propose, pour la FdS, que ce soit la composante qui fasse le calcul sans tenir compte des outils de la DFE. Il a été demandé les fiches par formation pour pouvoir faire ce calcul au cas où il y ait un problème, et ainsi pouvoir signaler les erreurs, concernant les mutualisations, par exemple.

Mme TOURNIER rassure **Mme LEREDDE** en énonçant qu'à partir du moment où le Département rentre dans l'enveloppe, la Direction défendra la position de l'offre de formation du Département devant l'Université de Montpellier.

Mme LEREDDE ne sait pas comment cela sera possible, mais elle pense qu'il y a un moment où les Directeurs de la composante et le Président de l'établissement devront faire remonter au ministère que ce n'est plus gérable. Elle explique que prendre des arrêtés pour quelque chose qui doit être rendu 15 jours après, ce n'est pas possible.

M. HOFFMANN précise que **Mme LEREDDE** parle de la réforme pour la Santé. Il l'informe que la CDUS, la Conférence des Doyens en Médecine, la CPU ont déjà fait remonter sa remarque. Il ajoute qu'une motion de la CFVU de l'UM va être présentée en CA prochainement. Elle fait part de la mise en place trop précipitée de cette réforme.

M. HOFFMANN informe que la CDUS a déjà rencontré la personne qui s'occupe de la mise en oeuvre de cette réforme. La réponse est « il faut y aller et le système s'adaptera à ce qui est proposé ». Il n'a pas plus d'informations pour le moment.

Pour **M. HOFFMANN**, cette réforme est précipitée, mais à son avis, une modification devait arriver au niveau de la PACES qui ne pouvait pas continuer à fonctionner comme une machine à broyer. Il indique qu'il a essayé de trouver l'intérêt d'instaurer cette réforme, comme la possibilité d'avoir des mineures santé dans le portail Curie, avec des formations basées sur les formations initiales de la Faculté.

Il note que cela permettra sûrement de récupérer des étudiants qui ne connaissaient pas Sciences Numériques pour la Santé ou les formations de la Bio-Informatique, de les conduire vers des sciences qui sont connexes avec la Médecine et de faire découvrir les formations proposées par la FdS qui sont de très haut niveau.

Il pense qu'il y a toute une technicité autour de ces métiers de la santé, et il faut profiter de l'arrivée de ces étudiants, qui vont passer par d'autres voix, pour leur faire rencontrer des domaines différents qui pourraient les intéresser.

M. HOFFMANN reconnaît que ce n'est que le début. La réforme a été votée la semaine précédente. Le Conseil en discute depuis des mois et elle doit être appliquée pour renseigner les 1^{ers} portails santé. C'est certes précipité, mais il faut renseigner les capacités. Dire que la Faculté ne rentre pas dans la modification de la réforme Santé serait, à son avis, une erreur pour la composante, car cette dernière est impliquée au sein d'un grand nombre de master dans le domaine de la Santé qui ne sont pas tous connus. Il pense que si le Conseil travaille bien, il aura le temps de mettre en place, au LMD5, des propositions qui feront connaître la FdS et ses formations. Cela permettra d'afficher que les métiers de la santé ne se limitent pas aux Facultés de Médecine, Pharmacie, Odontologie, et Maïeutique.

Mme LEREDDE rappelle qu'il faudra tout rendre fin janvier. Elle ajoute que pour faire les choses bien, et pour que ce soit cohérent au niveau de la pédagogie, ce n'est pas suffisant en termes de temps pour intéresser et convaincre les collègues. Au contraire, au lieu de les intéresser, on les écœure.

M. HOFFMANN entend la remarque de **Mme LEREDDE**.

M. LEREDDE souhaite que soit posée la question des moyens. Il se fait le porte-parole des Directeurs de Département qui ne sont pas concernés par les formations reliées à la Médecine. Ils sont solidaires au sein de la Faculté des Sciences, mais ils ne peuvent pas payer pour les autres départements, et ils demandent que l'Université leur accorde les moyens qui vont avec cela. Il rappelle que le Conseil est appelé à voter ce jour sur la création d'un portail Santé avec 80 étudiants. Il est certes possible de montrer de la bonne volonté mais cela ne doit pas impliquer la création d'un portail Santé au LMD5. Il souligne que pour le LMD5, l'Université doit donner des moyens sinon il n'y aura pas de portail Santé parce qu'elle ne s'en sort pas. Il remarque que les moyens mis dans la création de ce portail sont des moyens en moins pour le reste des formations et cela est hors de question.

Concernant les moyens, **M. HOFFMANN** rappelle qu'une enveloppe a été allouée par le ministère. Elle est composée de 2 thèmes. A ce jour, on ne sait pas encore à quoi peut être dédiée cette enveloppe, que ce soit au niveau enseignement ou au niveau étudiant.

M. HOFFMANN précise qu'avec **M. LEMOIGNO** et **M. MARIN**, il rencontrera la Présidence et **M. RESPAUT** pour discuter de ces moyens. Il reconnaît que la Faculté travaille déjà à moyens constants alors qu'elle a de plus en plus de besoins. Aussi, il est hors de question qu'une couche supplémentaire soit ajoutée à la charge de la composante, et d'autant plus que la FdS a fait des propositions honnêtes à la Présidence. Il signale que la balle est dans le camp de la Présidence : le message est passé. Désormais, la Direction attend le retour, mais des moyens seront attribués à la Faculté.

Mme TOURNIER insiste, la Faculté ne partira pas sans moyens.

Pour **Mme FORET**, il y a un paradoxe sur le fait que la FdS reçoive des étudiants de médecine et ceux qui échouent vers des formations en droit, etc.

M. HOFFMANN indique que **Mme FORET** se trompe de flux. Il prend l'exemple d'étudiants qui font de la Physique, ils suivent un parcours Santé et ils postulent sur dossier pour rentrer en MMOP. Il s'agit du flux entrant. Il explique qu'une petite partie de ce flux sera entrant dans la formation MMOP. La grande partie restante accèdera en L2, L3 à la Faculté.

M. HOFFMANN note que **Mme FORET** parle des étudiants PASS qui auront échoué au niveau de Médecine et qui seront redéployés dans les licences 2^{ème} année. Aujourd'hui, le flux est d'une cinquantaine d'étudiants. Il informe que les flux sortants de la licence Santé sont contrôlés par les mineures scientifiques pour pouvoir intégrer la Faculté, c'est-à-dire que le filtre entrant des reçus-collés se fait aussi à travers des mineures Sciences dispensées en Médecine.

M. HOFFMANN indique qu'il y a 2 flux :
- le flux Faculté de Médecine : flux sortant,
- le flux FdS : flux entrant.

Il ajoute que pour les entrants, le contrôle est figé par les textes et concernant les sortants **M. LEMOIGNO** travaille avec **M. MARIANO- GOULARD** pour que le flux entrant ne soit pas un déversement de centaines d'étudiants.

M. HOFFMANN insiste, ces flux seront contrôlés.

M. HOFFMANN rappelle que la réforme est sortie la semaine dernière.

Mme FORET demande si la Faculté des Sciences est la seule...

M. HOFFMANN coupe la parole et rappelle à **Mme FORET** qu'à ce jour la Faculté des Sciences est la seule à avoir présenté un projet à la Présidence.

M. HOFFMANN ne prétend pas que les autres composantes n'ont pas de copie, mais la FdS a été la 1^{ère} à présenter un projet en ayant indiqué ce qu'elle peut faire avec les besoins nécessaires. Il précise que les Universités de Nîmes et Perpignan rentrent aussi dans le calcul des flux, ce qui ne peut que diminuer les flux entrants.

M. ROLLAND s'excuse de ne pas avoir l'optimisme de la Direction sur le fait de se servir de la réforme pour essayer de récupérer les bons étudiants qui n'ont pas réussi la PACES. Il rappelle qu'il leur est donné la possibilité de représenter l'examen jusqu'à plus soif, donc ils feront tout pour l'avoir.

Mme TOURNIER informe **M. ROLLAND** que les étudiants ne peuvent le présenter que 2 fois.

Pour **M. HOFFMANN** il ne faut pas rester tout le temps pessimiste : « une réforme doit être mise en place, regardons le côté positif et construisons autour ». Il reconnaît qu'il est aussi possible de regarder le verre à moitié vide. Chacun dispose de sa manière de voir les choses : soit positivement soit négativement et d'autres personnes, elles, sont optimistes.

M. BOUBY souhaite faire une remarque sur la motion de la CFVU qui sera proposée au CA. Il ne l'a pas.

M. HOFFMANN invite **M. BOUBY** à regarder dans les documents mis à disposition par le CA, relatif à la CFVU.

M. HOFFMANN demande si l'auditoire a de nouvelles questions avant de passer au vote.

M. ROLLAND repose sa question : le Conseil se prononce-t-il sur les capacités avec un zéro concernant l'informatique ?

M. HOFFMANN pense avoir été clair. Ce zéro indique qu'il n'y aura pas de moyen mis à disposition par la Faculté. Si le Département informatique doit recruter, ce sera sur son propre financement.

Il regrette à nouveau l'absence du Directeur du Département Informatique, mais sa demande a été de dire « Attention, je souhaite maintenir un CMI Informatique sur des financements propres au Département et non pas sur des financements donnés par la Faculté au Département Informatique. ».

Il insiste sur ce point et rappelle, qu'en l'état actuel, la FdS ferme les CMI.

M. MANCHERON précise que le Département Informatique ayant conscience qu'a priori il n'y aura pas de crédits alloués par la Faculté des Sciences spécifiquement pour le CMI, il souhaite malgré tout maintenir cette formation, quitte à ce que ce soit sur ses propres finances. Ce qui est autre chose que de dire « le Département souhaite autofinancer son CMI ».

M. HOFFMANN insiste en précisant que même la dotation au Département Informatique n'ira pas vers cette formation. Il précise que le Directeur du Département Informatique lui a fait part de son souhait que les étudiants rentrent dans le CMI et que cette formation soit financée à partir de l'apprentissage et de la formation continue, proposés par le Département, car il existe des moyens spécifiques pour cela.

M. MANCHERON insiste, il ne faut pas dire que le Département Informatique autofinance le CMI mais qu'il souhaite maintenir le CMI Informatique qui fonctionne bien, et qu'il se débrouillera pour trouver les fonds nécessaires pour le maintenir.

Mme FORET rappelle que le Conseil va voter le recrutement. Elle craint qu'en validant le zéro, il n'y ait pas de recrutement pour cette formation même si le Département recrute et paie par d'autres biais.

M. ROLLAND précise que c'est exactement ce qu'il voulait dire.

Pour **M. MANCHERON**, le zéro n'indique pas de valeur.

M. HOFFMANN explique que tant qu'il n'aura pas reçu un courrier de la part du Directeur du Département Informatique, montrant la soutenabilité financière de l'ouverture d'un CMI, le recrutement restera à zéro.

M. ROLLAND demande que soit spécifié au niveau de l'Informatique « à débattre » ou que la ligne soit supprimée.

M. HOFFMANN demande à **M. ARINERO** d'indiquer sur le document, à la ligne CMI Informatique « Sous réserve de la soutenabilité financière du Département Informatique ».

M. ARINERO prend note et fera la modification.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** suggère au Conseil de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les capacités d'accueil en L1 pour l'année universitaire 2020-2021.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 3

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la capacité d'accueil en L1 pour l'année universitaire 2020-2021 - sous réserve de soutenabilité financière de la part du Département Informatique concernant l'accueil d'un demi groupe CMI Informatique -.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable ainsi que **M. ARINERO** pour son travail et sa présentation.

b. Trouvermonmaster_gouv

M. HOFFMANN indique que ce point est plus anecdotique et qu'il concerne le site internet :Trouvermonmaster.gouv.fr Il explique qu'il s'agit des capacités d'accueil qui sont reconduites au niveau des mentions masters de la Faculté. Le travail présenté à l'assemblée a été réalisé par la cellule OFSI de la Faculté, et les responsables pédagogiques **M. GODELLE** et **M. PLEZ**.

Il ajoute que ces capacités doivent être remontées pour le paramétrage de Trouvermonmaster_gouv. Il note que les chiffres présentés sont identiques à ceux de l'an dernier.

M. PLEZ confirme. Les responsables de mentions ont été contactés et ils ont signalé qu'il n'y avait pas de modification, ou très peu, concernant les capacités pour cette année. Toutefois, il y a eu quelques changements au niveau des dates.

En l'absence de remarque de la part de l'auditoire, **M. HOFFMANN** propose de procéder au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les capacités d'accueil en master, portail « trouvermonmaster.gouv.fr ».

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la capacité d'accueil en master, portail « trouvermonmaster.gouv.fr ».

M. HOFFMANN remercie le Conseil pour ce vote unanime et propose de passer au point suivant.

6. Présentation et vote du Référentiel d'Équivalences Horaires

M. HOFFMANN invite **Mme FORET** à présenter le travail réalisé sur le Référentiel d'Équivalences Horaires (REH). Il précise que le REH a été divisé en 3 parties : la Direction, les Licences et les Masters.

Mme FORET salue l'assemblée et rappelle que le Référentiel d'Équivalences Horaires est le dispositif qui permet de convertir les activités d'encadrement et de responsabilité pédagogique en équivalent heure enseignant. Elle indique que la loi permet de fixer au maximum 6% des heures totales enseignées pour déversement vers ce dispositif.

Mme FORET informe avoir 3 diapositives à présenter à l'auditoire.

Mme FORET note que le REH est composé de 3 parties :

- la 1^{ère} concerne les responsabilités liées à la pédagogie en licence,
- la 2^{ème} concerne les responsabilités liées à la pédagogie en master,
- la 3^{ème} partie concerne les tâches liées à la Direction centrale.

Dans la 1^{ère} diapositive, **Mme FORET** a reporté les propositions de l'année universitaire 2019-2020.

REH 2019-20 /

années	2019-20
Direction	1894
Licence(+TP)	2489
Master	1924
Total	6307

Mme FORET note qu'il y a environ 260 heures de moins que pour l'année 2018-2019. Il y a peu de modifications faites par rapport à l'an dernier.

Elle détaille chaque ligne et commence par la licence et le master.

Sur la 2^{ème} diapositive, **Mme FORET** présente les formules qui permettent de convertir une activité pédagogique en équivalent REH :

Document de travail

REH 2019-20 / responsabilités pédagogiques

Licence		Master
Mention L: 20 h + effectif × 0.035 h		Mention M: Nb. Parcours × 3 h + effectif × 0.03 h
Parcours L2, L3:	10 h + nb GrTD × 8 h (+10 h sup-ref)	Parcours d'une mention (enveloppe globale): Nb. Parcours × 3 h + effectif × 0.5 h
L3pro:	10 h + nb GrTD × 8 h	
total L2-L3 : 1446 h / 2677 étudiants		total 1924 h / 2685 étudiants
L1: Coordination : 50 h / Resp. portail : 50 h total L1: 150 h		
UE à fort effectif : nb GrTD × 0.75 h (> 9GrTD) total 419h (328h L1 et 91h en L2)		
Salles TP (globalisé L et M): valeurs historiques, total 464 h		

Mme FORET remarque que le résultat global est très peu différent de l'année dernière mais les formules, qui sont plus proportionnelles à l'effectif, font gagner un peu à certains parcours et perdre un peu à d'autres mais l'enveloppe reste à peu près identique. Elle indique avoir résumé sur la prochaine diapositive les autres fonctions, mais elle laisse la parole à **M. HOFFMANN** pour faire la présentation.

M. HOFFMANN propose d'ouvrir le débat.

M. LEREDDE remercie le travail réalisé. Lorsqu'il est arrivé à la Direction du Département TEE il y a un an, personne ne savait lui expliquer comment était distribué le REH. Il note qu'en Conseil d'Administration, les 2 élus présents à cette séance, font régulièrement remarquer qu'il y a une forte inégalité qui s'est instaurée à cause du REH. Il y a des inégalités en interne mais il faut être conscient du travail qui vient d'être réalisé. Et il faut reconnaître que même s'il existe des inégalités entre composantes de l'université - il y a des composantes plus ou moins riches en REH et « ça c'est dégueulasse » - il faut aussi savoir qu'il existe des universités où il n'y a pas de REH. Il rappelle qu'au départ, le REH a été mis en place pour remplacer les primes pédagogiques. Le SNESUP avait demandé la mise en place de ce REH : « comme quoi, nous n'avons pas toujours de bonnes idées », car cela a créé de vraies inégalités entre composantes et universités. Il constate des améliorations au

sein de la Faculté et il en remercie **Mme FORET** et la Direction. Il se rappelle qu'il y a un an, on lui avait dit « tu feras un petit peu comme tu veux dans ton Département pour distribuer le Référentiel Equivalent Horaire », et il s'était dit qu'il ne ferait pas comme il le veut. Le clientélisme n'a pas sa place à l'université. Il faut s'en couvrir un maximum. Avoir un cadrage clair, comme celui présenté, permet d'avoir des règles précises.

Il remercie à nouveau **Mme FORET** et la Direction de la Faculté.

Mme FORET précise que c'était le but de ce travail qui a commencé il y a un an avec le groupe de travail dédié.

Elle explique s'être impliquée car elle trouvait la distribution un peu opaque, et elle ne comprenait pas le fonctionnement du REH. Les collègues souhaitent 3 choses :

- que le REH soit transparent et lisible,
- connaître le REH suffisamment tôt pour pouvoir l'intégrer dans leur service,
- avoir une répartition équitable.

Pour **Mme FORET**, le fait d'afficher des formules permet de cadrer les désaccords « on donne à un tel mais pas à moi ».

M. BOUBY constate que les fichiers qui ont été mis à disposition ont été modifiés, encore une fois. C'est dommageable car ils ne devraient pas être modifiés à partir du moment où ils sont sur Moodle. Mais, c'est ça travailler à flux tendu.

M. HOFFMANN indique que le fichier a été corrigé suite à des modifications qui ont été apportées la veille de cette séance du Conseil. Lui-même n'a reçu le fichier que le matin même.

Mme FORET ajoute que le dossier a été présenté en Codir du 12 novembre et des erreurs ont été signalées. Elle les a donc corrigées entre temps.

Pour **Mme FORET**, il faut se mettre d'accord sur la formule, l'appliquer et corriger les erreurs s'il y en a. Elle informe que des membres du groupe de travail évoquaient la possibilité, sur les heures du REH des Directeurs de Département, de procéder différemment en définissant un fixe et en ajoutant une variable proportionnelle à la taille du Département. Elle précise que cela permettrait d'avoir une rétribution plus en phase avec le volume de travail. Alors certes, proposer ce genre de modification à la dernière minute ne semble pas possible, mais cela pourrait se discuter pour l'avenir.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. ROLLAND**.

M. ROLLAND pense que la tentative de rationalisation est une bonne chose. Toutefois, il faudrait préciser qu'il s'agit des effectifs de l'année en cours.

Mme FORET est d'accord, elle le rajoutera.

M. ROLLAND informe qu'il va s'abstenir au moment du vote, non pas concernant le travail qui a été réalisé, mais vu les économies qui ont été demandées aux enseignants sur le présentiel, il serait de bon ton de faire quelques économies également au niveau du REH.

Mme FORET répond à **M. ROLLAND** que 5% d'économies ont été faites sur le REH par rapport à l'année dernière.

M. ROLLAND demande si cela est suffisant. Le REH est un gros poste de dépenses, ce que reconnaît **Mme FORET**.

M. ROLLAND pense qu'il serait bien de montrer que des économies sont effectuées à tous les niveaux, et sur tous les postes de dépense de la Faculté.

Mme FORET note qu'il y a un effort de fait sur le REH.

M. GODELLE précise qu'il s'agit d'un investissement dans des tâches collectives. Les collègues investissent du temps, et souvent dans l'urgence. Ceux sont les 1ers qui sont là quand il faut en catastrophe organiser des réunions ou autres. Il faut

aussi respecter cet engagement. Le travail de ces personnes est connu et reconnu. Il est important de maintenir une reconnaissance de leur implication.

M. ROLLAND demande à **M. GODELLE** s'il croit qu'un responsable d'UE qui court à droite et à gauche, qui modifie des emplois du temps, qui explique aux autres enseignants pourquoi il leur a supprimé des TD et TP, ne marche pas au REH, « il se barbouille le nombril avec le pinceau de l'indifférence ? »

M. HOFFMANN informe **M. ROLLAND** que le Conseil a entendu son point de vue et il donne la parole à **M. ROBBINS**.

M. ROBBINS félicite le travail réalisé car il y a un très bel équilibre entre le passé et l'avenir. Mais il pense qu'il est possible de faire un peu mieux pour l'avenir comme par exemple pour les UE à très fort effectif, où entre 9 et 10 groupes de TD le travail est presque identique. Il ne dit pas complètement...

Mme FORET reconnaît que c'est mieux qu'avant et qu'il y a une marche brutale entre 8 et 9 groupes de TD.

M. ROBBINS indique que sur la présentation de **Mme FORET** il est écrit « >9 ».

Mme FORET pense qu'elle aurait dû écrire plus grand ou égal plutôt que supérieur.

Mme FORET précise qu'il faut être conscient que l'enveloppe reste constante, donc sur cette distribution des UE à grands effectifs certaines perdent beaucoup et d'autres y gagnent. Elle ajoute que parmi les perdants il y a les mathématiques et la physique. Avant, la non linéarité de la courbe avantagéait certaines UE par rapport à d'autres.

M. HOFFMANN précise que la forme non linéaire avait pour objectif de saturer avec les capacités d'accueil, il remercie **Mme FORET**, et il projette la 3^{ème} diapositive :

Autre Fonctions REH	2019-20			
	REH par fonction	quantité	REH total	
DA	70	5	350	Finances, RH, patrimoine, dir. Scientifique, LMD5 9 départements+ DDL
Directeur de département	70	10	700	
Responsable pédagogique de l'UFR	70	3	210	
Responsable Services d'appui à la pédagogie		4	185	DESciRE(70h), CMI(40h), Peip(50h), apprentissage (25h)
Chargés de mission		11	250	
total			1695	
correspondant CMI en département		8	74	5*10h+3*8h=74h
correspondant pédagogique en département	5	8	40	pas de correspondant en math
correspondant TICE en département	5	8	40	pas de correspondant en meca
correspondant RI en département	5	9	45	
total			199	
			2019-20	
			1894	

M. HOFFMANN constate qu'il y a très peu de changement dans la partie « Direction ». Il informe que **M. LEMOIGNO** a rejoint les 4 Directeurs adjoints, en tant que Directeur Adjoint en charge du LMD5 afin qu'il puisse discuter convenablement avec les instances de l'Université de Montpellier. Il indique que l'augmentation du nombre d'heures pour le responsable du Service d'Appui à la Pédagogie du DESCIRE est due aux heures de TP données à ce SAP. La Direction a préféré laisser ces heures sous la responsabilité du DESCIRE qui transforme l'IRES en IRES. Il remarque que le nombre d'heures REH a légèrement diminué pour les Chargés de mission. La Direction a rencontré chacun d'entre eux pour les en informer.

Il est noté également que des chargés de mission ont terminé leur mission. Cela représente un total de 250 heures. Il note que le total pour cette partie s'élève à 1894 heures pour l'année 2019-2020.

M. HOFFMANN pense que le REH est important. Il s'agit d'une sorte de récompense attribuée aux personnes qui s'investissent, notamment sur la réforme de la PACES qui a sollicité énormément de travail - **M. HOFFMANN** revient sur les réformes qui se font dans la précipitation, évoquées par **M. BOUBY** -. Il souhaite informer les enseignants chercheurs et les enseignants le plus rapidement possible afin qu'ils prennent connaissance des heures qu'ils peuvent intégrer dans leur service. C'est pourquoi il suggère au Conseil de se prononcer sur cette proposition de REH.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le REH pour l'année universitaire 2019-2020.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au Référentiel d'Equivalences Horaires - année universitaire 2019-2020.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable, ainsi que **Mme FORET** et le groupe de travail « REH » pour l'important travail réalisé.

M. HOFFMANN propose de passer au point suivant.

7. Groupes de travail

M. HOFFMANN informe que ce point regroupe des informations et des votes relatifs aux différents groupes de travail qui se sont tenus dernièrement.

a. Présentation et vote - des groupes de travail "Anglais", "PPE et Culture Générale"

M. HOFFMANN demande à **M. LEMOIGNO** de bien vouloir présenter le bilan du groupe de travail « Anglais », qui est mis à disposition de l'assemblée sur le Moodle du Conseil. Il souhaite que le Conseil se prononce sur l'intégration de l'anglais au niveau de la licence avec 2 ECTS. Il informe que le Département des Langues l'alerte sur le fait que la communauté des langues estime que 2 ECTS est faible, que le fait de compenser ou non le met face à une responsabilité trop importante pour un diplôme d'une spécialité ou une mention, etc.

M. HOFFMANN souhaite que la présentation soit validée par le Conseil puis il discutera au cas par cas des problématiques qui pourront être rencontrées lors de la mise en place du LMD5.

Avant de commencer la présentation, **M. BOUBY** rappelle qu'au dernier Conseil il a dénoncé le fait de la diminution drastique de l'anglais en L1. L'anglais était passé de 21 heures à 8 heures. Il ajoute que la Direction de la FdS lui a assuré que ces propos étaient faux, qu'il y avait toujours 21 heures d'anglais en L1. Ce qui n'est pas vrai car il y a eu un passage à 9 heures sur le 2^{ème} semestre du L1, le reste représentant des enseignements en ligne. Quand il rapporte ce que les enseignants lui ont confié et que la Direction de la Faculté dit le contraire en Conseil d'UFR, il considère que la Direction ne fait pas bien son boulot. Il se rappelle qu'il n'avait pas insisté. Par contre, il lui a bien été assuré par la suite qu'il existait une diminution drastique des heures d'anglais en L1. Il pense que lorsqu'il y a un remplacement des enseignements par des cours en ligne... ce n'est pas la même chose car il n'y a plus de présentiel. Il demande, lorsque quelqu'un le contredit, qu'il s'assure que ce soit la vérité.

M. HOFFMANN indique que si la copie pour l'anglais avait été prête lors du précédent Conseil, il l'aurait très certainement présentée. Il rappelle qu'il avait été demandé au groupe de travail que l'anglais soit présent en L2 et L3 car il est absent de beaucoup de licence en 2^{ème} et 3^{ème} année.

M. BOUBY précise qu'il parlait de l'enseignement de l'anglais en L1. Cette diminution est réelle par rapport à la baisse des heures en présentiel. Le Conseil discutait de la mise en place de cours de français pour des chinois et lui faisait la relation entre les 2. Il s'agissait d'un discours politique et pas n'importe quoi.

M. HOFFMANN poursuit son raisonnement. Même si le L1 se retrouve avec moins d'anglais, l'idée est de dire qu'on fait aussi de l'anglais en L2 et L3 et dans certains masters... considérant qu'actuellement certaines licences n'ont pas d'anglais du tout.

M. BOUBY ne supporte pas qu'il puisse affirmer quelque chose de réel et que la Direction lui rétorque le contraire.

M. HOFFMANN précise que **M. BOUBY** est plus informé que lui sur ce point. Le groupe de travail « Anglais » n'a donné ses conclusions que dernièrement.

M. BOUBY répond à **M. HOFFMANN** qu'il aurait dû dire « je ne sais pas, je n'ai pas l'information ». Il insiste, comparé à l'an dernier, il y a eu une diminution très forte des heures d'anglais en L1. Il craint, si cela perdure, que les cours soient filmés et ensuite diffusés aux étudiants. Les enseignements ne se feront plus en présentiel. Il explique que quand une professeure d'anglais vient lui confier que cette année elle va avoir de grosses difficultés pour amener les étudiants vers le niveau où la Faculté devrait les conduire, la Direction ne doit pas prétendre le contraire.

M. GASCA reconnaît qu'il y a eu une grosse baisse d'horaires sur toutes les UE d'anglais. Sur tout le LMD4, l'anglais était à moitié en présentiel et l'autre moitié en ligne. C'est cela qui a contribué à diminuer le taux horaire.

Mme TOURNIER précise que cette diminution a eu lieu au même titre que toutes les autres formations de la Faculté.

M. BOUBY indique qu'il y a des gens qui font leur boulot, même s'ils sont du second degré, et ils sont en difficulté à cause de cette diminution d'heures. Et chaque année, les autres enseignants énoncent que les étudiants sont mauvais en anglais à cause du Département des Langues.

M. HOFFMANN entend la remarque de **M. BOUBY** et donne la parole à **M. GASCA**.

M. GASCA est gêné par le vote prévu ce jour parce que cela fait plus de 3 ans que sont constatées des réductions sur des heures en présentiel et **M. HOFFMANN** parle aujourd'hui de nouvelles réductions en présentiel pour le LMD5 en volume global.

M. HOFFMANN rappelle à **M. GASCA** que cette réduction s'applique à tout le monde. La Faculté est à plus de 50% au-dessus de ses possibilités de service statutaire. Tout le monde souffre !

M. GASCA a l'impression que le Département des Langues a plus donné que les autres. Son problème porte sur le flou qu'il y a sur ce point ; le groupe de travail, au mois de juin avait proposé 3 ECTS pour l'anglais et maintenant c'est retombé à 2. Il regrette qu'il n'y ait pas eu de débat en Conseil, et que l'équipe de pilotage ait repris une seule des propositions qui avait été faite. En diminuant les ECTS il craint qu'on parte en sens inverse.

M. HOFFMANN rappelle qu'il est prévu de l'anglais en L2 et L3. Il est fait en sorte que les étudiants issus de la licence aient un niveau minimum. Faire de l'anglais uniquement en présentiel auprès de 8000 étudiants tous les ans, est impossible. Dire que la Faculté est en réduction d'heures, **M. HOFFMANN** reconnaît que cela est évident. Il demande si un des Départements de la Faculté n'a pas subi cette réduction. Il n'y en a pas un seul et pourtant chacun a l'impression d'être la cible principale.

M. GASCA demande le report du vote car il n'y a pas eu de réunion au sein de son Département à ce sujet.

M. HOFFMANN rappelle à **M. GASCA** qu'il lui avait demandé de préparer une AG de son Département. La Direction devait rencontrer le Département et elle attend toujours la proposition d'une date de la part de **M. GASCA**. Des sondages Evento avaient été mis en place pour proposer une rencontre. Il rappelle que les responsables de mention de licence et de master sont en train de travailler à la mise en place du LMD5 et ils ont besoin de savoir vers où aller. Aujourd'hui, le Conseil ne peut

pas se prononcer, il doit attendre encore en sachant qu'ils doivent rendre la copie de tous leurs parcours en janvier. Le Conseil doit se positionner à un moment donné pour les accompagner.

M. HOFFMANN reconnaît qu'il y a des réductions d'heures imposées au DDL, comme dans les autres Départements. Cependant le DDL intervient également dans d'autres composantes comme Polytech. Il y a un travail d'harmonisation à effectuer avec l'anglais mais c'est compliqué car la gestion du Département des Langues n'est pas facile. Les permanents font largement leur service, il y a un recrutement de vacataires important chaque année. La Faculté a du mal à les faire inscrire sur OREC et cela nécessite un gros travail. Il insiste sur le fait que la baisse des heures s'applique à l'ensemble de la composante qui doit diminuer. L'objectif n'est pas de multiplier les formations mais l'anglais doit se maintenir. Il rappelle que la finalité pour l'anglais est que les étudiants qui obtiennent leur diplôme à la Faculté sorte avec un niveau minimum. Il y a des licences où le flux arrive en L2 voir en L3, ils n'auront jamais fait d'anglais, et cela le gêne.

M. HOFFMANN ne parle pas de volume d'heures car c'est un problème financier. Lorsque la Faculté pourra mettre des fonds dans l'anglais, elle le fera. Il insiste car il y a 2 problèmes bien distincts : il faut aider les responsables de mention et leur dire vers où ils vont pour préparer leur maquette, et ensuite il existe un problème financier qui entraîne des diminutions. Il est vrai qu'il y a eu des réductions anticipées sur l'anglais, mais les modules d'anglais n'étaient pas sur le même volume horaire que les autres et il a fallu réajuster. Cela explique pourquoi le DDL souffre de la réduction depuis plus longtemps, mais tous les Départements sont en souffrance.

M. GASCA précise qu'il n'a jamais dit que le DDL était le seul Département à souffrir de cette réduction d'heures. Il note que l'Université de Montpellier ayant un affichage vers l'international, il faudrait faire remonter les informations.

M. HOFFMANN souligne que le Département des Langues de la FdS est soutenu par la composante.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. SOROT**, **M. MÜNCH** puis **M. GODELLE**.

Pour **M. SOROT** la proposition de mettre de l'anglais tout le long de la licence est une bonne chose. Très souvent, l'anglais est enseigné un semestre sur deux et cela manque aux étudiants, mettre cette matière en continu serait très intéressant. Il serait bien aussi de lier l'anglais avec d'autres UE. Ce qui permettrait d'enseigner un vocabulaire plus spécifique.

M. GASCA ne sait pas en quelle année est **M. SOROT** mais il lui indique que le vocabulaire spécifique est enseigné dès la L2. Très souvent en L3, il n'y a pas d'anglais.

M. SOROT lui répond qu'il est en Master 2 Médiation et il a fait sa licence à la Faculté des Sciences en Biologie Ecologie.

Pour **M. GASCA** mettre de l'anglais à tous les semestres peut être bien mais avec les moyens qui sont proposés il y aura peu d'heures ce qui n'aura plus de sens. Concernant la L1, le Département n'a pas les moyens humains et logistiques pour enseigner à tous les étudiants sur 2 semestres. Il rappelle que le Département devra quitter le bâtiment 2 au 2^{ème} semestre. Il ne pourra pas faire plus que ce qui est prévu.

Concernant la phrase « Le codir propose la fin de la compensation entre l'anglais et les autres blocs d'UE ou UE. », **M. MUNCH** signale que le master MEEF est déjà dans cette situation ce qui place le master dans une position très difficile, et le Département des Langues dans une situation intenable car si l'étudiant n'obtient pas tous ces ECTS, il ne valide pas son année. Cela fait peser un poids terrible sur le Département des Langues et ce n'est pas fonctionnel pour le Master MEEF. Il serait possible de regrouper l'anglais à la culture générale ou à l'intérieur d'un bloc mais le mettre seul dans un bloc est une véritable erreur qui ne permettra pas de faire fonctionner les licences et les masters correctement. Il fait part d'un vécu de 4 années de master MEEF.

Pour **M. HOFFMANN** il faut déterminer l'exigence souhaitée pour le niveau d'anglais. L'assiduité de certains étudiants en l'anglais est discutable. Il demande si le Conseil souhaite mettre une carotte pour que l'étudiant ait un minimum de connaissance dans une formation pour qu'il puisse intervenir en anglais... ou pas. S'il y a une compensation, l'anglais sera le parent pauvre, car il sera compensé par du PPE ou de la Culture générale. Il pense que la 1^{ère} question à se poser est « quelle est la finalité de la formation ? ».

M. MÜNCH indique que la finalité était que les étudiants sachent lire un texte en anglais, qu'ils aient un minimum d'enseignement en anglais, etc., mais cela ne fonctionne pas depuis 4 ans.

M. HOFFMANN note que cela fonctionne pour les Ecoles d'Ingénieurs. Des étudiants s'inscrivent régulièrement en master à la FdS parce qu'ils n'ont pas acquis le niveau d'anglais. Les Ecoles d'Ingénieurs ne s'effondrent pas pour autant. Il insiste, tout cela dépend du niveau d'exigence.

M. GODELLE demande quel est le niveau exigé par le master MEEF.

M. MÜNCH lui répond qu'il s'agit du niveau B2.

M. GODELLE demande à **M. GASCA** de lui préciser à quoi correspond le niveau B2.

M. GASCA lui répond qu'avec ce niveau l'étudiant sait se débrouiller en anglais, il arrive à progresser par lui-même, il peut avoir un échange de conversation simple à l'oral et à l'écrit

M. LEREDDE aurait souhaité que **M. LEMOIGNO** présente le bilan du groupe de travail d'anglais, ce qui aurait permis d'apporter certaines réponses. Il note que comme d'habitude, le Conseil est à flux tendu par rapport aux textes. Concernant l'arrêté licence, il explique que les décrets d'application passent au CNESER le 19 novembre 2019.

Pour répondre à **M. MÜNCH**, **M. LEREDDE** explique que dans ces décrets il est noté que la présentation de la certification conditionne la délivrance du diplôme. La certification est donc prévue légalement dans la loi. Il constate que ce qui est proposé par le Codir n'est qu'une lecture attentionnée et une anticipation de l'arrêté Licence avant même que les décrets passent au CNESER. Il confirme ce que va expliquer **M. LEMOIGNO**, cela va dans ce sens. Le SNESUP n'est pas favorable à cela. Il regrette que le Conseil discute un peu dans le vide car le Conseil doit déjà se prononcer alors que tout sera voté en instance nationale le 19 novembre prochain.

Mme LEREDDE s'excuse de ne pas être au fait des décisions qui vont être prises, mais elle s'interroge beaucoup sur les parcours professionnalisants qui comprennent des étudiants qui souhaitent être technicien à la fin de leurs études et qui ont des stages de 6 mois. Dans la licence professionnalisante qu'elle gère, elle accueille des étudiants qui viennent d'IUT. D'elle-même, elle a déjà intégré quelques heures réalisées par **Mme MORZADEC**, avec qui tout se passe très bien, mais elles ont constaté que les étudiants n'ont pas un très bon niveau d'anglais, ce qui ne les empêchera pas cependant d'être de très bons techniciens. Elle est gênée de dire à ces étudiants que bien qu'ils aient effectué un super stage de 6 mois, ils n'ont pas acquis le niveau d'anglais nécessaire et ne peuvent donc pas obtenir leur année. Elle s'interroge « est-ce que la loi, ou la Faculté a prévu des exceptions ou des aménagements peuvent être faits ? ».

M. LEMOIGNO explique que l'avantage de la certification est que ce qui peut être noté ou observé est une progression. En L1 très souvent ce sont de grands débutants en anglais qui arrivent à la Faculté et la certification permet d'évaluer que ces étudiants ont progressé jusqu'à un certain niveau cible en fin de L. Cela ouvre aussi la possibilité d'accueillir des gens qui viennent de l'extérieur car il y a 3 flux (niveau faible, moyen et fort) dont les objectifs ne sont pas forcément les mêmes. Concernant les étudiants qui arrivent à la FdS au semestre 5, il sera possible de les intégrer dans le groupe le plus faible par exemple. Il est possible de ne pas exiger un niveau identique à la fin du L. Il ajoute que la certification permet une autre souplesse. Pour entrer en master, il est possible d'exiger un niveau B2, ou C1..., mais pour des étudiants qui ont vocation à s'arrêter après une licence pro, même s'ils n'ont pas obtenu ce niveau, cela ne posera pas de problème.

M. LEREDDE précise à **Mme LEREDDE** que la certification sera également appliquée en IUT.

M. LEMOIGNO a entendu parler du fait que la certification devait passer par un organisme extérieur.

M. HOFFMANN lui répond que ce n'est pas le cas.

M. LEREDDE ajoute qu'il faut se battre pour que les certifications soient universitaires et le Département des Langues a son rôle à jouer pour cela. Il est important de conserver le fait que ce soit une certification par la progression.

Mme TOURNIER ajoute que le risque de passer par un organisme extérieur est que ce soit les étudiants qui payent cette certification et ce n'est pas à eux de financer cela.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. BOUBY** et propose de reprendre le débat.

M. BOUBY note le volume à diminuer pour tous les Départements mais pour le DDL, ce n'est pas la même chose. Le Département des Langues est un département transversal. Tous les Départements bénéficient des langues et si on veut établir des certifications dans toutes les licences pour que les étudiants puissent continuer en master, et avoir une bonne compréhension orale, ce qui est le plus difficile pour les français, il faut donner des moyens. Le but est que nos étudiants aient un bon niveau en langue. Il n'est pas pour l'anglais, il préférerait que le français soit utilisé dans les publications. Il rappelle que le Département des Langues est nécessaire à la Faculté des Sciences, toutes les formations en bénéficient, ce n'est pas un service comme les autres et il doit être soutenu. Jusqu'à maintenant cela n'allait pas vers la bonne direction car parmi les étudiants en L3, comment savent réellement tenir une discussion en anglais ? Il y en a peu, et les seuls qui réussissent le doivent aux séries télévisées qu'ils regardent en VO.

M. SOROT souhaite répondre à **M. BOUBY**. Il explique que lorsqu'il était à Taiwan l'an dernier, il a pu constater comment les cours d'anglais étaient réalisés là-bas : les étudiants regardaient « Friends » en anglais puis ils travaillaient sur cette série avec leur enseignant.

M. HOFFMANN demande à **M. LEMOIGNO** de bien vouloir passer à la présentation du bilan réalisé par le groupe de travail Anglais.

M. LEMOIGNO revient sur la genèse de ce qu'il va présenter. Il y a un groupe de travail qui s'est réuni autour de **M. GASCA**, il était composé de **Mme MORZADEC**, **M. HERZLICH**, **M. PLEZ**, **M. ROBBINS** et lui-même. Le groupe de travail avait pour mission d'instruire le dossier, et ils ont rédigé plusieurs hypothèses qui ont été soumises au Codir. Il rappelle que le Codir ne prend pas de décision, il prend connaissance des propositions qui lui sont faites, peut en faire des nouvelles et les propose au Conseil qui votera une décision. Il explique que ce qui a été le fil conducteur de ce groupe de travail est cette volonté exprimée par la Direction de la Faculté des Sciences, suite aux remontés des étudiants, des conseils de perfectionnement, de l'existence de licences avec seulement 2 semestres d'anglais, soit 6 ECTS. Il indique qu'à cette volonté s'ajoute l'arrêté licence qui demande la mise en place d'une certification adossée au diplôme. Il ajoute que le 1^{er} sujet abordé par le groupe de travail est « est-ce qu'il est possible de faire une certification ? ». Il existe des certifications plus ou moins privées, le TOIEC, le TOFL, etc. qui ont des inconvénients, notamment celui d'être payant, mais aussi que préparer des étudiants au TOEIC ou au TOFL n'est pas très intéressant puisque ce n'est pas une vraie préparation mais plutôt du bachotage. Le groupe de travail souhaitait un réel enseignement en anglais en prenant en compte les contraintes financières. De là, différentes propositions ont été déposées au Codir qui a rédigé un écrit, disponible sur le Moodle du Conseil. Il précise que pour la certification, le groupe de travail s'est inspiré du cadre européen des langues qui est la dénomination qui s'appuie sur le A1, A2, B1 etc. Les lettres définissent un niveau très précis sur 5 items.

M. LEMOIGNO présente les propositions :

- la fin de la compensation de l'anglais en licence,
- un niveau minimum de A2 en fin de licence, avec un objectif dans l'idée de rentrer en master qui est le niveau B2.

Pour **M. LEMOIGNO**, le niveau B2 n'est pas un niveau très élevé. Ce niveau sera inscrit dans l'annexe au diplôme. Il rappelle que les dossiers d'entrée en master se préparent au semestre 5 de la licence, d'où l'idée que cette certification soit atteinte lorsque l'étudiant va préparer son dossier d'entrée en master, c'est-à-dire au semestre 5.

Il indique qu'au début, concernant ces enseignements, il a été dit, par le groupe de travail, qu'ils débuteraient en L1 sauf, qu'en L1 il va falloir aussi prévoir l'évaluation du niveau d'entrée des étudiants. Ils seront répartis en 3 groupes (niveau faible, niveau moyen et niveau avancé) pour accompagner la progression vers le niveau cible qui va dépendre du niveau initial. C'est pour cela, qu'en L1, le groupe de travail en est arrivé à proposer de faire passer essentiellement un test de niveau appuyé

sur un petit volume de ressources en ligne, qui vont permettre aux étudiants de se rafraîchir la mémoire, et pour les grands débutants de voir ce qui les attend. Pour récompenser ce travail de la part des étudiants, il est prévu un seul ECTS.

M. LEMOIGNO explique qu'ensuite, il y aura 2 ECTS d'anglais pour chacun des semestres S2, S3, S4 et S5. Les modalités de ces semestres vont dépendre de ce qui va être ensuite établi par les experts en langues, c'est-à-dire « comment pouvoir agencer cette progression ? ». Il rappelle que cela avait été discuté lors de la première rencontre du groupe de travail. Sur les 5 items possibles, il y a des axes de progression qui ne nécessitent pas forcément le contact suivi par enseignant. On comprend très bien que si l'on veut évaluer la capacité d'un étudiant à avoir une discussion en anglais, cela suppose de discuter en face à face avec un enseignant. En revanche, pour ce qui est de la grammaire et du vocabulaire, il n'est pas forcément nécessaire d'avoir en face un enseignant à raison de 20 heures par semestre. Il interroge « qu'est-ce qui va être intégré dans ces ECTS d'anglais ? ». Ce que souhaite affirmer le groupe de travail est qu'il va y avoir 2 ECTS d'anglais dans chaque semestre du S2 au S5 compris, avec une certification en fin du S5.

Concernant les masters, **M. LEMOIGNO** explique que c'est beaucoup plus divers. Plusieurs propositions émanaient des Directeurs de Département qui représentaient les responsables des mentions des masters. Il rappelle qu'il existe un historique de l'anglais au sein des masters où l'anglais va, par exemple, être très appliqué à certains corps de métier ou de professions prévus en sortie de ces masters-là. Il a donc été proposé par le Codir de laisser la possibilité aux responsables de master de prévoir l'anglais tel qu'ils souhaitent le voir appliquer dans leur mention. Il ajoute que cela relève de leur liberté pédagogique.

M. LEMOIGNO indique que le groupe de travail pense qu'en licence, il doit être proposé un enseignement général de l'anglais, de façon à ce que la plus grande majorité des étudiants de la FdS aient un niveau minimum, qui puisse leur permettre ensuite d'être autonome au niveau du master. En master, tous les étudiants ont besoin de savoir lire un texte en anglais (notice d'appareil, un article scientifique, ...) et de savoir s'exprimer un minimum dans le domaine de compétence qui est le leur. Pour cela, il existe plein de possibilités pour entretenir cet anglais au cours du master ; cela sera donc laisser libre au responsable du master dans la limite d'une enveloppe globale, pour les aspects financiers, connue par le Conseil.

M. MÜNCH est parfaitement d'accord avec la présentation de **M. LEMOIGNO** mais pour lui, ce qui pose problème est la non compensation de l'anglais. Il pense que même si le décret oblige la Faculté à mettre en place une certification, il ne l'oblige pas à imposer la non compensation. Cette non compensation met le Département des Langues dans une situation trop difficile, impossible à gérer si cela est appliqué à tous les étudiants. Il prend pour exemple le Master MEEF qui concerne 200 étudiants et pour qui c'est déjà ingérable. Il est convaincu par tout le reste, le niveau B2, etc., mais de là à ne pas instaurer la non compensation... Il pense que ce serait bien de l'instaurer aussi pour le français.

M. MANCHERON note que la proposition du groupe de travail est de ne pas compenser par une autre UE l'anglais, ce qui est aberrant de ne pas donner un diplôme en sciences, parce que l'étudiant n'est pas très bon en anglais. Par contre dire qu'il n'y a pas de compensation de l'anglais avec les autres blocs d'UE a une autre implication, si l'étudiant n'a pas son bloc d'anglais, il n'a pas sa licence. Ce qui est dit ne traduit pas la réflexion du groupe de travail. Ceci étant, il pense qu'il s'agit d'une maladresse. Il y a une possibilité de faire un coefficient zéro de cette UE : l'étudiant à la moyenne, il obtient ses ECTS et s'il n'a pas la moyenne, il n'a pas ses ECTS et le fait de mettre un coefficient zéro fait que la note n'entre pas dans le calcul de l'obtention du semestre et de l'année. Il pense qu'il y a très certainement d'autres manières de faire.

M. MANCHERON revient sur la lecture du décret et indique que, quand dans un texte de loi il est écrit « peuvent » cela ne veut pas dire « doivent ».

M. LEMOIGNO donne la parole à **M. GASCA**.

M. GASCA souligne que le coefficient zéro ou le faible nombre d'ECTS laisse penser à l'étudiant que l'UE n'est pas importante, ce qui représente pour lui un problème. Ce qu'il faut distinguer dans cette histoire d'ECTS c'est qu'en L1 et L2 il n'y a pas de certification délivrée et il se demande « si l'étudiant est mauvais, comment vont lui être attribués les ECTS ? ». Il faut que l'anglais soit compensable.

M. MANCHERON, répète les propos de **M. GASCA**, il faut que l'anglais soit compensable !

M. GASCA note qu'en L3 le niveau minimum est le A2, et il y a un rattrapage en S6. Il pense que cela serait bien de pouvoir compenser l'anglais avec des UE de sciences et non de cultures générales.

Sur la compensation, **M. LEMOIGNO** indique qu'il s'agit d'un mythe qu'une personne obtienne sa licence voire son année avec des UE cadeaux. Cela peut aider un petit peu mais quand les semestres en dette existaient encore, **M. LEMOIGNO** avait constaté que les étudiants qui se plantent le font sur les grosses UE et pas les petites UE comme l'anglais ou la culture générale. Il constate que le niveau n'est pas très bon et les étudiants qui vont sortir de la licence peuvent être de très bons techniciens mais s'ils sont mauvais en anglais est ce qu'on leur donne leur diplôme ?

M. MANCHERON demande s'il est obligatoire de ne pas donner un diplôme à un étudiant de la Faculté des Sciences juste parce qu'il ne parle pas anglais.

M. LEMOIGNO lui répond que dans le monde actuel, comme le disait **M. BOUBY**, c'est peut-être regrettable mais c'est comme ça, mais les notices d'appareils etc. sont en anglais. Il ajoute que l'anglais doit faire partie du diplôme à la fin de la licence.

M. MÜNCH pense qu'il faut de l'anglais ; mais en revanche il suffit de demander aux responsables master de la FdS d'imposer le niveau A2 pour accéder à leur formation. Cela motivera les étudiants, conditionnera l'obtention de la licence et pas uniquement à partir d'un bon niveau en anglais, et cela résoudrait le problème évoqué par **Mme LEREDDE** concernant les licences professionnelles.

M. BOUBY pense que le Conseil travaille totalement à l'envers. La question à se poser est « combien des étudiants de la Faculté ont le niveau actuellement demandé par le ministère pour acquérir une année ? ».

M. HOFFMANN informe à **M. BOUBY** qu'il n'y a pas de niveau demandé par le ministère. Il s'agit d'une certification.

M. BOUBY indique que si la certification est B2, automatiquement, le niveau de l'étudiant est connu. Il constate que le ministre impose des choses et la Faculté doit « bidouiller » ses billes. Ce que veut la composante c'est amener ses étudiants à un niveau d'anglais qui soit correct pour pouvoir faire des études supérieures. Il informe l'assemblée qu'il est nul en anglais, par contre concernant l'anglais écrit, que ce soit pour un article ou pour une notice il s'en sort. Même quand une personne n'est pas bonne en anglais, elle a toujours une base et si elle ne comprend pas il existe des outils qui permettent, au niveau scientifique, de se débrouiller. Pour cela, il n'est pas obligé d'avoir un niveau très élevé. Par contre, pour tenir et comprendre une conversation, le niveau est beaucoup plus haut car c'est plus difficile. Il demande à nouveau combien d'étudiants de la Faculté peuvent avoir le niveau B2 en sortant de L3. Il pense que ce niveau est demandé pour rentrer en master MEEF.

M. MÜNCH précise qu'à la sortie du master MEEF, les étudiants doivent avoir acquis le niveau B2.

M. BOUBY note que le master MEEF est un master d'enseignement du 1^{er} et 2^d degré. Il se demande combien d'enseignants du 1^{er} et 2^d degré ont le niveau B2 en anglais et combien ceux qui rentrent dans ce master MEEF auront le niveau B2. Il remarque qu'il est demandé d'amener les étudiants à un certain niveau alors qu'il aurait fallu faire la démarche inverse et se demander comment faire progresser les étudiants pour qu'ils aient un niveau d'anglais correct en sortant du L3 ou du master.

A la question, « a-t-on les moyens de se fixer à la loi actuellement ? », **M. BOUBY** répond négativement, surtout qu'elle n'est pas votée.

M. GODELLE voudrait revenir sur la définition des niveaux A1 et A2. Il constate qu'il est facile d'obtenir des informations sur ces 2 niveaux. A1, est le niveau le plus représenté chez les étudiants qui passent le bac. Ceux qui n'ont pas ce niveau ont le niveau A2. Les étudiants arrivent en début de licence avec l'un de ces 2 niveaux. Il explique que l'objectif présenté par **M. LEMOIGNO** est de faire rentrer les étudiants dans des groupes de niveau et d'organiser dans les UE d'anglais une progression d'un niveau de départ vers un niveau supérieur. Cela signifie que les étudiants qui ont le niveau le plus bas, soit A1, arrivent en L3 au niveau A2 pour acquérir leur licence. Ils auront 4 semestres pour passer de A1 à A2.

M. GODELLE trouverait désespérant que le Conseil ne soit pas capable de considérer cet objectif comme raisonnable pour la progression en anglais. L'exigence n'est pas de demander à une personne de tenir une conversation technique en étant

complètement fluide en anglais. L'objectif est que l'étudiant soit capable d'écrire avec des moyens simples sans environnement immédiat, et d'évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats. Il remarque que la direction ne demande pas que l'étudiant doive parler et comprendre du Shakespeare à la sortie de la licence.

M. BOUBY demande combien d'étudiants ont actuellement ce niveau ? Est-ce que l'anglais est une barrière pour les étudiants ?

M. GODELLE répète son explication et insiste, l'objectif demandé est complètement raisonnable et modeste.

M. BOUBY s'interroge « est-ce que globalement les bacheliers ont le niveau A1 ? ».

M. GODELLE confirme ses propos, les bacheliers ont le niveau A1 et certains ont le niveau A2.

M. GASCA précise que l'intérêt est de donner un niveau par compétence, tout en offrant une certification. Il n'est pas question de seuil. Il pense que le problème concernant les ECTS concerne particulièrement le parcours bloquant de la non compensation. La question qui se pose est « que faire d'un étudiant qui est mauvais en anglais mais très bon ailleurs ? ». Apparemment, il serait bloqué...

M. GODELLE précise qu'à l'obtention du diplôme, il est certifié qu'il a atteint un certain niveau.

M. MANCHERON réexplique les propos qu'il a déjà exprimés car il pense ne pas avoir été très clair. Il rappelle qu'il n'y a aucune obligation légale, il s'agit d'une possibilité qui consiste à donner un certificat à un étudiant s'il a atteint un certain niveau. Pour lui, c'est quelque chose de positif que de pouvoir décerner un certificat à un étudiant mais il n'y a pas d'obligation dans les textes. Le groupe de travail a très bien fait les choses quand il dit qu'il n'y aurait pas de compensation avec une autre UE. Par contre, ce qui est projeté à l'auditoire n'est pas le reflet du résultat du groupe de travail. Il est noté que l'UE d'anglais n'est pas compensable avec le reste ce qui signifie que les étudiants qui ne réussiront leur UE d'anglais, parce qu'ils sont très nuls en anglais, se verront refuser l'accès au diplôme de licence, ce qui est une aberration pour **M. MANCHERON**.

M. GODELLE est étonné que **M. MANCHERON** pense que ce soit une aberration

M. MANCHERON confirme ses propos, c'est bien ce qu'il pense. Il prend pour exemple **M. NOELL** qui est un excellent technicien de la Faculté des Sciences mais il ne pense pas qu'il soit très bon niveau en anglais. Cela ne l'empêche pourtant pas de mener à bien ses missions. Clairement pas ! Dans son temps, l'anglais n'était pas un critère. Par ailleurs, d'autres collègues sont très certainement dans le même cas que **M. NOELL**. Il note que la proposition de **M. MÜNCH** qui consiste à demander aux responsables de master d'imposer un niveau pour entrer en master a beaucoup plus de sens. Toutefois, évaluer la progression en anglais reste une bonne chose.

M. MÜNCH répète que ce qui est proposé va mettre en difficulté le Département des Langues. Il pense qu'il est nécessaire d'avoir un niveau A2 pour accéder au master.

M. LEMOIGO s'interroge sur les enseignements en anglais en MEEF.

M. MÜNCH répond que les étudiants en MEEF ont une UE de 21 heures. Cette UE est certifiée.

M. GASCA précise que le problème est que c'est le DDL qui valide, certifie le niveau des étudiants.

M. LEMOIGNE rappelle qu'il y a 10 ECTS d'anglais.

M. MÜNCH demande à quoi sert la non compensation.

M. LEMOIGNO explique qu'elle marque qu'un licencié de la Faculté des Sciences de Montpellier, a un niveau d'anglais minimal à la fin de son diplôme.

M. MÜNCH demande s'il s'agit d'une nécessité.

Pour **M. LEMOIGNO**, c'est bien une nécessité et pas uniquement pour la recherche. Il répète « A2 est un niveau extrêmement faible. ».

M. BAYLET souhaite faire un retour en tant qu'étudiant à la FdS. Il explique avoir obtenu un Bac S avant de s'inscrire à la Faculté des Sciences de Montpellier. Au Bac les lycéens ont un oral en anglais sur les sujets actuels de société, un écrit et des questions par rapport à des textes. Il suppose qu'un étudiant qui sort d'un Bac Scientifique a au moins un niveau A2, voir B1 en anglais. Si ce n'est pas le cas, c'est qu'il a de grosses lacunes antérieures au lycée. Il pense qu'un étudiant qui arrive au lycée doit avoir un niveau A2 et quand il en sort un niveau B1. Il trouve dommage avec le niveau d'anglais en assez bas en L1 d'avoir seulement un semestre d'anglais, cela n'est pas suffisant. Avoir de l'anglais en L2 et L3 répondrait aux attentes des étudiants. Il prend l'exemple d'un proche qui fait une thèse avec l'Université de Brest et une Université en Australie. Il était inscrit à la FdS de sa L1 à son M2. A la fin de son master, il a été pris en thèse mais son université en Australie lui a signalé qu'il n'avait pas le niveau suffisant en anglais. S'il ne se mettait pas à jour d'ici la fin novembre, il ne pourrait pas faire sa thèse dans cet établissement.

M. BAYLET constate qu'il y a des lacunes en anglais dans l'enseignement à la FdS. Il pense que cela est dû à un souci financier et il n'y a pas assez de cours de cette matière.

Concernant la compensation, **M. BAYLET** souhaiterait connaître l'objectif visé. Il reconnaît qu'avant, avoir un excellent niveau en anglais n'était pas une nécessité, mais aujourd'hui c'en est une. Il pense, comme beaucoup d'étudiants, qu'il est important d'avoir un réel niveau en anglais, ce qui n'est pas le cas actuellement à la Faculté. Les étudiants et les enseignants sont déçus. Le niveau minimal devrait être noté à 8, afin de ne pas trop pénaliser les étudiants.

M. HOFFMANN explique que l'idée n'est pas la sanction par la note, mais la valorisation par la progression. Un étudiant qui rentre à la FdS avec un niveau de base, doit montrer une certaine progression. Il y a des étudiants qui sont très bons dès leur arrivée ils doivent monter à minima qu'ils ne régressent pas à défaut de progresser. L'objectif est que les étudiants sortent de la Faculté des Sciences avec un niveau minimum, qui n'est pas encore défini, et une certification.

Pour la compensation ou la non compensation, **M. HOFFMANN** c'est une façon de montrer que la composante met un intérêt, ou pas, sur cette matière non scientifiques qu'est l'anglais. Travailler sur la progression permet aussi de prouver à un étudiant qui s'inscrit à la FdS qu'in fine ce n'est pas insurmontable, mais que s'il y a un travail continu et une progression constante, il peut évoluer et cela donne une identité à l'anglais.

M. HOFFMANN note qu'actuellement l'anglais est perdu dans la masse d'autres UE, noyé dans les compensations annuelles pour les masters et semestrielles pour les licences. L'étudiant est capable de compenser parce qu'il est bon ailleurs. L'idée est de ne pas se dire « c'est parce que je suis mauvais en anglais que je n'aurai pas ma licence » mais que « même si je suis toujours mauvais, je me suis intéressé et je progresse ». Il ajoute que la philosophie n'est pas de dire que l'étudiant sorte avec une certification comme cela est demandé en Ecole d'Ingénieurs, ou comme le demande le master MEEF en disant « le niveau est celui-ci ! », mais valoriser l'investissement. Il reconnaît que c'est ce qui inquiète le Département des Langues, c'est ce travail en finesse et en longueur qui est extrêmement compliqué. Pour l'instant, le contenu n'a pas été déterminé. Il pense que l'objectif n'est pas les ECTS - il est possible de les mettre, ou pas - néanmoins si on flèche des ECTS sur l'anglais, la FdS montre qu'elle accorde une importance sur cette UE. Aujourd'hui on peut avoir un étudiant qui n'a pas fait que de l'anglais la première année, puis plus rien les années suivantes.

M. HOFFMANN insiste, l'idée est de prouver que l'étudiant à progresser petit à petit depuis sa L1 jusqu'à sa L3 n'est pas comme si on demandait aux étudiants de sauter un obstacle.

M. ROBBINS précise que parmi les étudiants qu'il suit en L3, 99% ont le niveau B2 en anglais.

M. ROBBINS pense qu'il faudrait prendre en compte les notes en anglais dans Parcoursup.

M. LEMOIGNO explique que pour Parcoursup, il s'agit d'un autre débat. Son équipe est actuellement en train de faire le post mortem des 1ères promotions de Parcoursup et de regarder s'il y a une corrélation entre la note qui est mise dans les

commissions Parcoursup et les résultats des étudiants. Il est noté qu'il y a tellement de paramètres dans la note de Parcoursup que finalement l'anglais est un paramètre perdu parmi les autres.

M. HOFFMANN trouve dommage de sanctionner les étudiants sur l'anglais avant leur arrivée à la FdS. Il pense qu'il est préférable de laisser rentrer les étudiants à la Faculté quel que soit leur niveau et de les accompagner pour qu'ils apprennent l'anglais. Le niveau peut être acquis au cours de la licence et cela éviterait de perdre des étudiants qui pourraient être brillants. Ils doivent juste être informés de ce qui les attend.

« Que vont devenir les étudiants qui n'ont pas leur licence à cause de l'anglais ? » s'interroge **M. ROBBINS**. Il demande s'il y a un parcours spécialisé qui leur sera destiné.

M. LEMOIGNO indique que c'est pour cette raison qu'il est proposé un rattrapage au semestre 6. Il insiste, le niveau demandé est relativement faible. Maintenant, les étudiants ne sont peut-être pas meilleurs qu'avant mais ils osent beaucoup plus parler - c'est une constante qui est observée - et par rapport à l'existant, il va y avoir une progression continue. Il explique qu'il va y avoir 10 ECTS d'anglais pour atteindre un faible niveau. Le contexte n'est pas le même, des étudiants qui ont de l'anglais qui compte un tout petit peu n'ont pas la même pression que les étudiants qui, s'ils ne valident pas l'anglais, n'obtiendront pas leur licence.

M. LEMOIGNO ne sait pas si beaucoup d'étudiants resteront sur le carreau d'autant plus qu'ils ont les enseignements en appui pour atteindre le niveau.

M. ROBBINS remarque que les étudiants issus de Campus France sont très souvent mal à l'aise en anglais. Campus France note le niveau en français, qui doit être supérieur ou égal à B2, mais ne donne que très peu de détails sur le niveau en anglais.

M. HOFFMANN note que les étudiants venant de Campus France se présentent généralement pour la licence 2^{ème} ou 3^{ème} année. Il ajoute que si un étudiant arrive à la FdS en L2 avec un niveau très faible, il partira de ce niveau et devra progresser et acquérir un niveau minimum. Il entend le danger de la délivrance d'ECTS sanctionnant un niveau. Il faut rester très attentif les ECTS doit valider une progression et non un niveau. A ce moment-là, la FdS pourra dire que ses étudiants ont su progresser en anglais depuis leur arrivée. Le niveau A2 est faible, tout le monde peut y arriver.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. LEREDDE**.

M. LEREDDE informe que le Bureau du Département Terre, Eau, Environnement s'est réuni la semaine précédant la séance du Conseil. Ce point a été discuté. Il souhaite relier le message des collègues du Département qui pensent que ce qui est fait en anglais à la FdS est très bien. Ils sont très contents des enseignements et notamment les enseignements qui ont été montés en master en collaboration avec le Département des Langues. Il ajoute que le DDL est composé d'enseignants très compétents, ce ne sont pas des prestataires de service, il faut continuer à travailler tous ensemble. Le Département a noté la souffrance de ces personnes. Il indique que le Département Terre, Eau Environnement appuie le fait qu'il y ait une politique défensive en langues mais avec des moyens au DDL. Autrement dit, on ne peut pas se contenter de dire que comme tous les Départements, le DDL a vu ses moyens diminués. Si la Faculté veut faire une certification, et continuer de faire des choses ambitieuses en master, il faut mettre des moyens au Département de Langues.

M. LEREDDE insiste, ce n'est pas lui qui tient ces propos mais le bureau de son Département.

M. HOFFMANN précise qu'il avait dit que le Département des Langues avait subi et non qu'il allait subir, comme tous les Départements de la Faculté ont subi. Concernant le nombre d'heures LMD5 pour le Département des Langues n'est pour le moment pas rentré dans la discussion. La Direction attend de voir ce que souhaite le Conseil et ce qui est possible de faire.

M. HOFFMANN souligne, il y a ce que souhaite la Faculté et ce qu'elle peut faire.

M. MANCHERON note un souci de procédure. Ce n'est pas au Codir de se prononcer sur ce point-là, mais c'est une mission du Conseil. Peut-être que dans certains Département, les Directeurs se sont rapprochés des usagers, responsables de mention et de parcours pour avoir des renseignements sur la place de l'anglais, comment gérer, etc. Il n'est pas sûr que cela

ait été fait de la même manière dans tous les Départements, et que tous les responsables de parcours et mentions aient été concertés.

Au niveau de la manière de présenter les choses, **M. MANCHERON** est plus que soucieux, d'autant plus qu'entre les discussions du groupe de travail et ce qui est présenté en Conseil, il y a un écart.

Pour **M. MANCHERON**, le Codir a repris les conclusions du groupe de travail et en a fait une synthèse qui propose d'autres choses. Il trouve gênant de ne pas avoir les tenants et les aboutissants du groupe de travail.

M. LEMOIGNO explique que la démarche qui a été employée. Le groupe de travail anglais a eu du temps pour travailler. Il rappelle que le groupe de travail instruit puis propose plusieurs possibilités au Codir. Il est possible de refaire le débat.

M. BOUBY insiste, le groupe de travail devrait faire les propositions au Conseil et non au Codir.

M. HOFFMANN rappelle que le codir est constitué de Directeur de départements élus par les personnels des départements et ensuite nommés par le Directeur de la composante qu'à ce titre ils sont l'interface entre direction et personnels. Il demande à l'assemblée s'il faut faire un Conseil par semaine comme les Co Dir ?

M. LEMOIGNO se pose la même question, il y a tellement de choses à débattre.

M. BOUBY explique que le groupe de travail doit travailler, puis communiquer ses propositions en donnant le temps au Conseil de se positionner par rapport à ces dernières. Or la Direction fait l'inverse car elle veut faire ce qu'elle veut.

M. LEREDDE précise que **M. HALBOUT** travaillait déjà de cette manière.

M. BOUBY n'est pas d'accord avec **M. LEREDDE** « **M. HALBOUT** n'a jamais travaillé comme ça ! ».

M. LEREDDE explique qu'il y avait une première séance, où l'auditoire pouvait discuter puis un deuxième où le Conseil se prononçait.

M. LEMOIGNO s'interroge car s'il est demandé aux responsables de mentions de tout abandonner, il n'y aura pas d'ECTS d'anglais à tous les semestres de licence, cela sera remis plus tard en décembre...

M. BOUBY coupe **M. LEMOIGNO** et lui rappelle que le Conseil a un rôle politique et d'organisation de la FdS, ce n'est pas aux « autres » de choisir. Il rappelle que les membres du Conseil ont été élus par la communauté et c'est ce que la Direction n'arrive pas à comprendre.

M. HOFFMANN répète à **M. BOUBY** que le groupe de travail anglais a fait des propositions qui ont été envoyées aux Directeurs de Département pour qu'elles soient diffusées au sein de leur structure et que l'information puisse remonter. Les Conseillers ont été forcément informés par ces propositions puisqu'elles ont circulé dans les Départements.

M. HOFFMANN est étonné que les Conseillers n'aient pas reçu cette information.

M. BOUBY regrette de ne pas avoir été informé. Il indique que les BIATSS qui ont voté pour lui comptent sur son retour pour avoir des avis argumentés.

M. HOFFMANN rappelle à **M. BOUBY** qu'il lui avait demandé d'avoir les informations en amont de ce qui allait être discuté et voté en séance. Cela a été fait. L'avis et non la décision du codir doit être présentée. De plus, sur l'ordre du jour, il est bien indiqué « Présentation et vote ».

Pour **M. BOUBY** le Codir n'a pas à voter quoique ce soit. Le groupe de travail doit faire ses propositions au Conseil « point à la ligne », c'est les statuts de la FdS, des UFR : il n'y a pas d'autres statuts qui existent !

M. BOUBY pense que les membres du Codir veulent faire les chefs, décider de tout et demandent au Conseil de voter ce qu'eux ont décidé. **M. BOUBY** insiste, « ça ne se fait pas comme ça ! ». Si la majorité des conseillers acceptent, le Codir a la main libre et les 2 ou 3 « emmerdeurs » qui gueulent, la Direction les met de côté, mais le fonctionnement de la Faculté des Sciences ce n'est pas ça !

M. HOFFMANN rappelle que les groupes de travail ont été élaborés en concertation avec le Conseil.

M. BOUBY insiste et répète « il faut que les propositions soient faites au Conseil de la FdS ! », c'est le but du groupe de travail.

M. HOFFMANN demande à **M. BOUBY** « qu'est-ce qui est en train d'être fait maintenant ? ».

M. BOUBY souligne, il faut DES propositions et pas une seule ! Cette situation est infernale. Si cela ne convient pas, la Direction doit dire que le Conseil ne sert à rien et si l'assemblée et les personnels de la Faculté valident, la Direction aura gagné.

M. HOFFMANN constate que le Conseil ne peut se prononcer. Il suggère de faire un Conseil extraordinaire fin novembre avec pour ordre du jour la présentation du bilan et le vote des propositions des groupes de travail « Culture Générale et PPE », et « Anglais ». Il signale que les Conseillers qui sont force de proposition sont invités à rejoindre les différents groupes de travail pour revenir avec de nouvelles propositions lors de la prochaine séance, fin novembre. Il rappelle que la Direction diffuse les informations, essaie de faire des propositions et veut le mieux pour les étudiants. Malgré cela il entend dire « la Direction fait ce qu'elle veut ! ». Il indique que la Direction n'a aucune opinion sur l'anglais mais il y a des idées divergentes qu'il faut rassembler pour essayer de faire quelque chose de bien pour les étudiants de la Faculté. Il ne voit pas ce qu'il y a d'antidémocratique dans cette manière de faire. Il ajoute que si les responsables de mention et parcours avaient des questions, il les renverrait vers les Conseillers. Il rappelle que les membres élus dépendent des Départements de la FdS qui travaillent pour monter la nouvelle offre de formation et le Conseil est incapable de se positionner.

Au vu de l'heure avancée et du peu de membres présents, **M. HOFFMANN** annonce que la séance est clôturée.

M. ROLLAND demande s'il n'y a pas de réponse aux questions diverses évoquées en début de séance.

M. HOFFMANN indique que les questions diverses seront évoquées lors du prochain Conseil. Il suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 12 heures 20**. Il remercie la patience de certaines personnes ainsi que les conseillers de leur présence, et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **mercredi 11 décembre 2019, à la Salle des Actes, du campus Triolet**.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain HOFFMANN

Sandra GAUCERAND

Calendrier des Conseils de la Faculté des Sciences de Montpellier

Conseil	Date	Lieu
n° 304	Mercredi 11 décembre 2019	Salle des Actes - bât 7
n° 305	Mercredi 15 janvier 2020	Salle des Actes - bât 7